

# Nous gérons les rivières du Bassin Versant de l'Ardèche

## Quelles actions spécifiques sur votre territoire en 2024 ?

Supplément spécial  
au Bulletin Inf'eau  
n° juin 2025

**Sommaire :**  
(de l'amont à l'aval du bassin versant)



|                                                               |            |
|---------------------------------------------------------------|------------|
| Communauté de communes Montagne d'Ardèche .....               | fiche n°1  |
| Communauté de communes du Bassin d'Aubenas .....              | fiche n°2  |
| Communauté de communes Ardèche des Sources et Volcans .....   | fiche n°3  |
| Communauté de communes Berg et Coiron .....                   | fiche n°4  |
| Communauté de communes Val de Ligne .....                     | fiche n°5  |
| Communauté de communes Pays Beaume Drobie .....               | fiche n°6  |
| Communauté de communes Mont Lozère .....                      | fiche n°7  |
| Communauté de communes du Pays des Vans en Cévennes .....     | fiche n°8  |
| Communauté de communes des Gorges de l'Ardèche.....           | fiche n°9  |
| Communauté de communes du Rhône aux Gorges de l'Ardèche ..... | fiche n°10 |
| Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien .....            | fiche n°11 |

Etablissement Public Territorial du Bassin Versant de l'Ardèche  
4, allée du Château - 07200 VOGÜE - 04 75 37 82 20 - [www.ardecche-eau.fr](http://www.ardecche-eau.fr)

# Nous gérons les rivières du Bassin Versant de l'Ardèche

## Quelles actions spécifiques sur votre territoire en 2024 ?

Pour en savoir plus sur les missions et les actions (notamment pourquoi ? Et comment ?) de l'EPTB Ardèche, n'hésitez pas à consulter le site internet [www.ardèche-eau.fr](http://www.ardèche-eau.fr)

### Gouvernance

Sur l'année 2024, se sont tenues les réunions d'instances suivantes :

- 5 Comités Syndicaux : 25 janvier, 21 mars, 13 juin, 18 octobre et 12 décembre auxquels sont invités les 2 délégués (+ 2 suppléants) de la Communauté
- 7 Bureaux Syndicaux : 25 janvier, 22 février, 21 mars, 13 juin, 19 septembre, 18 octobre et 12 décembre auxquels est invité le délégué spécial représentant la Communauté.



L'EPTB a participé au conseil communautaire du 28/11/2024, avec les syndicats des autres bassins versants, afin d'exposer en quoi consiste la compétence GEMAPI et de donner quelques éléments sur le fonctionnement des rivières, dont les rôles de la végétation et des sédiments face aux divers enjeux. Les échanges ont été largement illustrés par la crue des 16-18 octobre (voir § Prévention des inondations). Un retour plus global sur les actions 2024 de l'EPTB a également été présenté. Une sortie complémentaire sur le terrain est en cours d'organisation pour le 17 juin 2025.

### Planification :

L'EPTB participe à la révision du ScoT Ardèche Méridionale pour la prise en compte des enjeux « Eau » et la compatibilité au SAGE du bassin versant de l'Ardèche.

La Commission Locale de l'Eau (CLE) a émis un avis sur le renouvellement de l'autorisation d'exploiter la micro-centrale hydroélectrique du barrage Perrier à Lalevade sur la rivière Ardèche.

**Contrat Eau et climat :** L'EPTB Ardèche anime l'élaboration d'un Contrat Eau et Climat, nouveau dispositif financier de l'Agence de l'Eau pour décliner la stratégie Ardèche 2050 d'adaptation au changement climatique. Suite au recensement des projets des collectivités réalisés durant l'été 2024, la programmation des actions et de leur financement pour les années 2025-2028 est en cours.

Communauté de communes  
Montagne d'Ardèche  
fiche n°1



Chantiers d'entretien de la végétation des berges et de gestion des bancs de galets prévus sur 2023-2028.

### Gestion des rivières :

#### Sollicitations ponctuelles et appui technique aux communes :

A la demande de particuliers ou de collectivités, l'EPTB intervient pour répondre à des questions ou conseiller les riverains de rivière sur des projets de travaux. La commune de Saint Laurent les Bains a notamment fait appel aux techniciens de l'EPTB concernant un siphon au niveau du seuil du plan d'eau du camping du Ceytrou. Par ailleurs, l'année 2024 a été marquée par de nombreuses crues au printemps et en octobre entraînant des dégâts importants, l'EPTB a répondu à 2 sollicitations en lien avec ces événements sur la communauté de communes (Le Roux le 23/10/2024 – Problématique d'érosion et de gestion de la végétation sur les ruisseaux d'amont ; Saint Laurent les Bains – Problématique d'érosions au niveau du camping du Ceytrou).



#### Travaux d'entretien de la végétation des berges :

En complément des obligations d'entretien courant des propriétaires riverains, l'EPTB Ardèche peut intervenir au titre

de l'intérêt général à l'échelle du bassin versant, en fonction des besoins et enjeux (hydrauliques et écologiques). Le prochain plan de gestion de la ripisylve de l'axe Ardèche est en cours d'élaboration avec des réflexions sur l'intégration de chantier de restauration de cours d'eau (pas seulement entretien) qui pourront notamment concerner les secteurs de têtes de bassin versant.

#### Travaux de gestion sédimentaire :

En complément de l'entretien de la végétation des berges au titre de l'intérêt général, l'EPTB Ardèche met en œuvre un plan de gestion sédimentaire, en accord avec les partenaires techniques et institutionnels.

Un nouveau plan de gestion a été validé pour la période 2024-2029 (6 ans) et prévoit 10 chantiers de gestion des matériaux alluvionnaires des principaux cours d'eau du bassin versant (Ardèche, Beaume, Chassezac, Ibie), avec deux objectifs :

- favoriser la mobilité des matériaux de zones excédentaires vers des zones déficitaires afin d'améliorer les fonctionnalités des cours d'eau ;
- limiter les risques sur les biens et les personnes au droit de zones à enjeux humains (traversées urbaines, habitations, ouvrages...).

#### Lutte contre les espèces exotiques envahissantes :

La gestion de la renouée asiatique s'est poursuivie cette année sur le Lignon et la haute Vallée de l'Ardèche (entre Mayres et Thueyts) dans l'objectif d'éradiquer l'espèce sur ces secteurs amont où elle est en phase de colonisation et où le rapport coût /efficacité des interventions est donc encore favorable. Après 5 années de traitement, des résultats satisfaisants sont observés en particulier sur le Lignon où 90% des foyers ont disparu.

En plus, l'EPTB a démarré en 2024 un travail d'élaboration d'un plan de gestion stratégique des espèces exotiques envahissantes. Des inventaires seront réalisés en 2025 sur les cours d'eau de tête de bassin notamment, afin d'avoir un diagnostic de l'état de colonisation des espèces sur des secteurs préservés. Ce plan de gestion concernera aussi bien les espèces floristiques que faunistiques et portera sur l'ensemble du bassin versant. L'objectif étant d'établir un état des lieux des espèces présentes, de leur stade de colonisation, des divers maîtres d'ouvrage travaillant sur le sujet (par exemple les services gérant des voiries et des espaces publics) et d'établir un programme de gestion pour les années à venir.

## Partage et économies d'eau :

#### Etiage et restrictions d'usages de l'eau durant l'été 2024 :

le printemps 2024 a été frais et humide avec un excédent de précipitations d'environ 60% sur les 6 premiers mois de l'année 2024 ce qui a permis de débiter l'été avec des niveaux d'eau plus élevés que la normale. Mais les mois de juillet et août ont été très secs entraînant une baisse rapide des cours d'eau. Bien que plus tardives qu'en 2022 et 2023, les restrictions d'usages ont toutefois été fortes sur la seconde partie de l'été :



alerte renforcée (niveau 3/4) entre le 2 août et le 19 septembre 2024 sur les bassins non soutenus.

#### Soutien d'étiage de l'axe Fontaulière-Ardèche :

12,1 Mm<sup>3</sup> disponibles en début de saison 2024 (100 % du stock), bonne satisfaction globale des usages (eau potable, agriculture et activités de loisirs notamment sur le lac d'Issarlès) avec 6,8 Mm<sup>3</sup> délivrés côté Ardèche et 0,5 Mm<sup>3</sup> côté Loire qui ont aussi contribué à maintenir les niveaux et la qualité d'eau.

L'EPTB assure la gestion quotidienne des lâchers avec EDF et en lien avec le comité de gestion des réserves (qui s'est réuni environ tous les 15 jours) et déploie un outil d'aide à la gestion du soutien d'étiage s'appuyant notamment sur des prévisions de pluies et débits sur les hautes vallées de l'Ardèche, du Chassezac et de la Loire.

Par ailleurs, l'EPTB œuvre à la sécurisation des dispositifs de soutien d'étiage du bassin (axes Ardèche et Chassezac) avec la signature, début 2025, d'une nouvelle convention cadre entre les collectivités locales et EDF, l'appui à la réalisation d'études pour optimiser la gestion des réserves (notamment une étude de la réhausse du barrage de La Palisse et une étude d'adaptation du fonctionnement du barrage de Roujanel sur la Borne) ainsi que la concertation autour du renouvellement de la concession hydroélectrique de Montpezat (échéance 2028) en lien avec les acteurs de la Loire amont.

## Qualité des eaux et loisirs

#### Saison baignades 2024 :

Durant l'été 2024, parmi les 26 sites publics de baignade pour lesquels l'EPTB assure l'autosurveillance de la qualité des eaux (en complément du contrôle sanitaire réglementaire de l'ARS), le site du Ceytrou à Saint-Laurent-Les-Bains-Laval-d'Aurelle a fait l'objet d'une analyse tous les 15 jours (en alternance avec les contrôles de l'ARS). Tous les résultats de la saison 2024 ont montré une bonne qualité de l'eau pour le site du Ceytrou. A l'issue de l'année 2024, le site de baignade voit son classement s'améliorer passant de « bon » à « excellent ».



#### Portail « Ardèche Inf'eau Plages » :

L'EPTB Ardèche administre chaque été depuis 3 ans, un portail internet pour améliorer l'information des usagers sur la qualité des eaux de baignade des plages sur bassin versant gérées par les collectivités, dont celle du Ceytrou. Des nouveautés ont été mises en place en 2024 : la traduction du site en anglais, la création de newsletters en cas de mauvaise qualité ainsi que le développement de Widgets (qui peuvent être repris sur d'autres sites internet : mairies, office de tourisme...)

#### Activité Canyoning :

Des échanges ont eu lieu avec différents partenaires (communes, Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche) en lien avec l'activité canyoning sur le territoire.



## Agroécologie - aides directes aux agriculteurs pour leurs actions en faveur de l'eau :



L'EPTB Ardèche anime, en lien avec la Chambre d'Agriculture, L'EPTB Ardèche anime, en lien avec la Chambre d'Agriculture, des dispositifs permettant la rémunération d'exploitations agricoles en échange de leurs pratiques en faveur de la préservation de la ressource en eau et

de la biodiversité des milieux aquatiques et humides.

Sur votre territoire l'EPTB est impliqué dans le Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) «Mezenc-Vivaraïs», piloté par le PNR des Monts d'Ardèche, couvrant un territoire total de plus de 130 000 hectares éligibles en zone Natura 2000 ou ENS. Entre 2023 et 2024, 175 contrats MAEC ont été signés (170 avec des exploitations agricoles et 5 avec des estives collectives) permettant d'engager 14 275 ha dans ce dispositif. Ce projet territorial avec un budget de plus de 5,25 millions d'euros pour 5 ans permet un accompagnement moyen des exploitations à hauteur de 6000 €/an.

## Prévention des Inondations :

### Préparation à la gestion de crise :

Depuis la loi dite « MATRAS », toutes les communes et intercommunalités du bassin versant sont concernées par l'obligation de réaliser un PCS/ PICS à l'horizon novembre 2026. L'EPTB est disponible pour apporter son appui méthodologique dans cette élaboration.



### Ardèch'Alabri:

Le programme Ardèch'ALABRI vise à rendre les bâtiments présents en zone inondable moins vulnérables aux inondations. Après une expérimentation sur quelques communes tests, dans le nouveau PAPI 2023-2026, la totalité du bassin versant est éligible au dispositif, sous réserve de la disponibilité de données pour établir le diagnostic (modélisations hydrauliques et/ou PPRi) qui sont dorénavant réalisés en internet par le technicien inondation.

### Episode de crue du 16 au 18 octobre 2024 :

L'épisode a particulièrement touché l'amont du bassin versant. Les pluies et le ruissellement ont généré des éboulements, des dégâts sur les routes et les réseaux et ont provoqué des crues qui ont modifié la morphologie des cours d'eau (érosion, déplacements de matériaux...).

Des cumuls de pluie remarquable de 864 mm à la Croix de Bauzon et de 695 mm à Mayres ont été relevés.

A la station de Meyras, la période de retour de la crue a été évaluée à environ 30 ans (=1 chance sur 30 de se produire chaque année).

Sur le territoire de la Communauté de Communes, 6 communes ont été reconnues en état de catastrophe naturelle.

### Etude globale de gestion du ruissellement sur le bassin :

Une étude visant à qualifier le risque ruissellement sur la totalité du bassin versant est en cours. Dans un 1er temps, des modélisations à grande échelle ont été réalisées puis des modélisations plus précises sont en cours sur les zones où des axes d'écoulement croisent des zones à enjeux (urbanisés ou à urbaniser). Les résultats seront présentés aux partenaires, dont les communautés de communes en lien avec leur compétence urbanisme, lors du prochain comité de pilotage en juin 2025.



## Communication et éducation à l'eau :

### Sensibilisation aux rivières auprès des jeunes :

Chaque année, l'EPTB Ardèche peut accompagner 15 classes de primaire et 6 classes de collège pour des projets de sensibilisation à l'eau et aux rivières. Les communes de la communauté de communes Montagne d'Ardèche situées sur le territoire de compétence de l'EPTB Ardèche n'ont pas d'école. Il a donc été convenu que l'école primaire de Saint Etienne de Lugdars, qui draine la majorité des élèves originaires de ces communes, pourrait, si elle le souhaite, participer au projet.

### Animations grand public :

Dans le prolongement de l'opération d'offre de matériel aux particuliers et aux collectivités, le programme d'animations gratuites 2024 « Les bons tuyaux pour économiser l'eau » proposait 25 dates sur l'ensemble du bassin versant, dont une sur le territoire de la communauté de communes : le mercredi 12 juin 2024 – balade contée au fil de la rivière Borne (Borne).

Le programme d'animations est renouvelé pour l'année 2025 : « nos rivières... entre crues et sécheresse » avec atelier jardinage économe, stand économies d'eau à la maison et balade découverte des rivières. Plusieurs dates sont prévues en tête de bassin versant : Pied de Borne, Burzet, Jaujac, Antraigues sur Volane.

# Nous gérons les rivières du Bassin Versant de l'Ardèche

## Quelles actions spécifiques sur votre territoire en 2024 ?

Communauté de communes  
du Bassin d'Aubenas  
fiche n°2

Pour en savoir plus sur les missions et les actions (notamment pourquoi ? Et comment ?) de l'EPTB Ardèche, n'hésitez pas à consulter le site internet [www.ardecche-eau.fr](http://www.ardecche-eau.fr)

### Gouvernance

Sur l'année 2024, se sont tenues les réunions d'instances suivantes :

- 5 Comités Syndicaux : 25 janvier, 21 mars, 13 juin, 18 octobre et 12 décembre auxquels sont invités les 6 délégués (+ 6 suppléants) de la Communauté
- 7 Bureaux Syndicaux : 25 janvier, 22 février, 21 mars, 13 juin, 19 septembre, 18 octobre et 12 décembre auxquels sont invités les 3 Vice Président/es et le 4ème membre représentant la Communauté.



### Planification

L'EPTB participe à l'élaboration du PLUi du bassin d'Aubenas et la révision du ScoT Ardèche Méridionale pour la prise en compte des enjeux « Eau » et la compatibilité au SAGE du bassin versant de l'Ardèche.

En 2024, la Commission Locale de l'Eau (CLE) a émis un avis sur le renouvellement de l'autorisation d'exploiter la micro-centrale hydroélectrique de l'usine O-I à Labégude sur la rivière Ardèche.

**Contrat Eau et climat :** L'EPTB Ardèche anime l'élaboration d'un Contrat Eau et Climat, nouveau dispositif financier de l'Agence de l'Eau pour décliner la stratégie Ardèche 2050 d'adaptation au changement climatique. Suite au recensement des projets des collectivités réalisés durant l'été 2024, la programmation des actions et de leur financement pour les années 2025-2028 est en cours.

### Gestion des rivières :

#### Travaux d'entretien de la végétation des berges :

En complément des obligations d'entretien courant des propriétaires riverains, chaque automne-hiver, l'EPTB Ardèche réalise une cinquantaine de chantiers de ce type, répartis sur l'ensemble du bassin



Chantiers d'entretien de la végétation des berges et de gestion des bancs de galets prévus sur 2023-2028.

versant et en fonction des besoins et des enjeux (hydrauliques et écologiques) d'intérêt général à l'échelle du bassin versant, pour un montant total global de près de 300 000 €/an.

Sur la saison 2023-2024, 10 chantiers d'entretien de la végétation ont été réalisés, pour un montant total de 47 000 € TTC et près de 12 km de cours d'eau traités.

Parmi ces interventions, un gros chantier a été mené sur l'Ardèche sur les communes de Lalevade et Vals les Bains, pour un linéaire de 4100 ml de berges, et pour un montant travaux s'élevant à 15 500 € TTC. Ce dernier avait pour objectif de favoriser les écoulements au droit d'une zone urbanisée par le maintien fonctionnel des bras de crue et le traitement sélectif des embâcles.

Pour la saison 2024-2025, 6 chantiers ont été lancés pour un montant d'environ 50 000 € TTC.

Le prochain plan de gestion de la ripisylve de l'axe Ardèche est également en cours d'élaboration avec des réflexions sur l'intégration de chantier de restauration de cours d'eau (pas seulement entretien).

#### Travaux de gestion sédimentaire :

En complément de l'entretien de la végétation des berges au titre de l'intérêt général, l'EPTB Ardèche met en œuvre un plan de gestion sédimentaire, en accord avec les partenaires techniques et institutionnels. Un nouveau plan de gestion a été validé pour la période 2024-2029 (6 ans) et prévoit 10 chantiers de gestion des matériaux alluvionnaires des principaux cours d'eau du bassin versant (Ardèche, Beaume, Chassezac, Ibie), soit au total 1 à 2 chantiers par an, avec deux objectifs :

- favoriser la mobilité des matériaux de zones excédentaires vers des zones déficitaires afin d'améliorer les fonctionnalités des cours d'eau ;
- limiter les risques sur les biens et les personnes au droit de zones à enjeux humains (traversées urbaines, habitations, ouvrages...).

En 2024, un gros chantier a concerné l'Ardèche à St Privat, avec des travaux de dévégétalisation et de terrassement pour déplacer plus de 20 000m<sup>3</sup> de matériaux d'une zone de dépôt excédentaire (atterrissement) vers le lit de l'Ardèche en déficit de matériaux (affleurement du substratum rocheux) et recréer un matelas alluvial. Ce chantier a débuté en septembre 2024 et a dû être interrompu suite aux crues d'octobre. Depuis, les débits ont été trop importants pour une reprise du chantier qui est espérée pour juin 2025. Le montant de cette opération est de l'ordre de 200 000 € TTC.

#### Sollicitations ponctuelles et appui technique aux communes :

A la demande de particuliers ou de collectivités, l'EPTB intervient pour répondre à des questions ou conseiller les riverains de rivière sur l'entretien et divers projets de travaux. Par exemple en 2024, plusieurs sollicitations sur la communauté de communes (Labégude – Problématique inondation, Vals les Bains – Entretien de la végétation sur la Volane, St Sernin – problématique de remblais en zone inondable, Aubenas-Pont de ville-problématique inondation/accumulation matériaux...). L'EPTB Ardèche apporte aussi sa contribution technique dans le cadre du travail en cours par la CCBA sur la mise en oeuvre des mesures compensatoires de la ZAE de Chamboulas.

#### Lutte contre les espèces exotiques envahissantes :

En plus des campagnes de lutte contre la Renouée asiatique menées sur la Haute Ardèche, le Lignon et sur quelques spots ponctuels (Fontaulière notamment), l'EPTB a démarré en 2024 un travail d'élaboration d'un plan de gestion stratégique des espèces exotiques envahissantes. Ce plan de gestion concerne aussi bien les espèces floristiques que faunistiques et portera sur l'ensemble du bassin versant. L'objectif est d'établir un état des lieux des espèces présentes, de leur stade de colonisation, des divers maîtres d'ouvrage travaillant sur le sujet (par exemple les services gérant des voiries et des espaces publics) et d'établir un programme de gestion pour les années à venir.

#### Projet de restauration de l'Ardèche dans la plaine alluviale entre Aubenas et Vogüé :

Ce projet de restauration, qui avait démarré initialement en 2018, a été interrompu suite à la découverte d'enjeux écologiques particuliers et de contraintes réglementaires. En 2024, les échanges avec les partenaires techniques et institutionnels ont repris pour ajuster le projet initial : le périmètre a été déplacé vers l'amont (St Sernin) et les objectifs élargis. Un nouveau marché de maîtrise d'œuvre a été attribué en mars 2025.

#### Barrages, seuils et continuité écologique :

Afin d'aider les propriétaires d'ouvrages en travers (barrages, seuils) à se mettre en conformité réglementaire vis à vis de la continuité écologique, l'EPTB participe à de nombreux échanges/réunions avec les parties impliquées : Etat et propriétaires mais aussi collectivités et usagers. Peuvent être abordées les questions relatives aux droits d'eau, au foncier, aux démarches administratives, aux aspects techniques et à la recherche de financements. En 2024, l'EPTB a contribué et apporté son expertise sur les ouvrages suivants : sur l'Ardèche,

Basse Bégude, Pont d'Ucel et Dugradus (pour lequel un projet de cahier des charges d'étude pour la réalisation d'une passe à poissons a été rédigé pour la CCBA) sur l'Ardèche et les seuils sur la Volane à Vals les Bains. Le travail doit se poursuivre sur 2025.

### **Biodiversité liée à l'eau :**

#### Beaume Chabanne (Vesseaux - Lussas) :

Des suivis chauves-souris ont été réalisés par l'EPTB dans le cadre de l'animation N2000. La grotte est en projet de classement en réserve naturelle régionale (grottes à chauves souris de Drôme-Ardèche), avec la LPO comme gestionnaire. Ce classement intégrerait environ 20ha autour de la grotte. Une concertation aura lieu courant 2025.



#### Réorganisation de l'animation N2000 :

A partir du 1er janvier 2025, l'animation N2000 du site Moyenne Vallée de l'Ardèche est assurée par la Région Auvergne-Rhône-Alpes avec une nouvelle interlocutrice : Sophie Coste Durieux.

#### Biodiversité, sensibilisation et gestion de la fréquentation :

À l'été 2024, les 2 animateurs nature, recrutés pour sensibiliser au respect des milieux naturels fréquentés et aux questions liées au partage de la ressource en eau, étaient présents tous les lundis matin sur le plateau de Jastres avec un stand et un jeu de découverte du patrimoine à réaliser en autonomie sur le chemin, auquel plus de 60 personnes ont participé. Ils sont également intervenus 2 fois au parc de Vals les Bains : plus de 30 personnes ont également été sensibilisées.

### **Partage et économies d'eau :**



#### Etiage et restrictions d'usages de l'eau durant l'été 2024 :

Le printemps 2024 a été frais et humide avec un excédent de précipitations d'environ 60% sur les 6 premiers mois de l'année 2024 ce qui a permis de débiter l'été avec des niveaux d'eau plus élevés que la normale.

Mais les mois de juillet et août ont été très secs entraînant une baisse rapide des cours d'eau. Bien que plus tardives qu'en 2022 et 2023, les restrictions d'usages ont toutefois été fortes sur la seconde partie de l'été :

\* bassins non soutenus : alerte renforcée (niveau 3/4) entre le 2 août et le 19 septembre 2024

\* Ardèche soutenue : en vigilance (niveau 1/4) tout l'été pour l'usage agricole

#### Soutien d'étiage de l'axe Fontaulière-Ardèche :

12,1 Mm<sup>3</sup> disponibles en début de saison 2024 (100 % du stock), bonne satisfaction globale des usages (eau potable, agriculture et activités de loisirs) avec 6,8 Mm<sup>3</sup> délivrés côté Ardèche (et 0,5 Mm<sup>3</sup> côté Loire) qui ont aussi contribué à



maintenir les niveaux et la qualité d'eau (en été, la moitié du débit de l'Ardèche provient des lâchers d'eau stockées dans les retenues en amont),

L'EPTB assure la gestion quotidienne des lâchers avec EDF et en lien avec le comité de gestion des réserves (qui s'est réuni environ tous les 15 jours).

Par ailleurs, l'EPTB œuvre à la sécurisation des dispositifs de soutien d'étiage du bassin (axes Ardèche et Chassezac) avec la signature début 2025 d'une nouvelle convention cadre entre les collectivités locales et EDF, l'appui à la réalisation d'études pour optimiser les réserves ainsi que la concertation autour du renouvellement de la concession hydroélectrique de Montpezat (échéance 2028).

#### Suivi des ressources en eau :

L'EPTB déploie un réseau de suivi des niveaux de nappes d'eau souterraine avec notamment des stations sur St-Sernin, la vallée de la Louyre, Lavilledieu et Aubenas (en lien avec le BRGM).

L'EPTB aussi a contribué au schéma directeur d'eau potable de la commune de Vesseaux.

## Qualité des eaux et loisirs :

#### Saison baignade 2024 :



Durant l'été 2024, parmi les 26 sites publics de baignade pour lesquels l'EPTB assure l'autosurveillance de la qualité des eaux (en complément du contrôle sanitaire réglementaire par l'ARS), le site d'Antraigues-Le Pal a fait l'objet d'une analyse tous les 15 jours (en alternance avec les contrôles

de l'ARS). Tous les résultats de la saison 2024, autosurveillance et ARS, ont montré une qualité de l'eau conforme. A l'issue de l'année 2024, le site de baignade du Pal est classé « bon ».

Durant l'été 2024, des analyses pour connaître précisément la qualité de l'eau sur plusieurs nouveaux sites de baignade envisagés par la CCBA ont été réalisées (3 campagnes de prélèvements sur 5 sites potentiels) et pris en charge par l'EPTB. Les modalités de gestion et de surveillance ont également été présentées à la CCBA.

#### Portail «Ardèche Inf'eau Plage» :

L'EPTB Ardèche administre chaque été depuis 3 ans, un portail internet pour améliorer l'information des usagers sur la qualité des eaux de baignade des plages du bassin versant gérées par les collectivités, dont 1 sur la CCBA. Des nouveautés ont été mises en place en 2024 : la traduction du site en anglais, la création de newsletters en cas de mauvaise qualité ainsi que le développement de widgets (qui peuvent être repris sur d'autres sites internet : mairies, office de tourisme...)

Une formation aux questions de baignade en rivière et à la biodiversité présente dans les rivières a été faite à Vals les Bains, auprès des directeurs et animateurs de centre de loisirs de l'Ardèche en juin 2024 (renouvelée en 2025), dont celui du centre de loisirs du Palabre à Aubenas.

L'EPTB Ardèche a également contribué à apporter des éléments de connaissance sur les rivières la visite patrimoniale « Vals au

fil de l'eau », organisée chaque semaine du printemps-été 2025 par l'Office de tourisme d'Aubenas Vals Antraigues.

#### Activité canyoning :

Des échanges ont eu lieu avec différents partenaires en lien avec l'activité canyoning sur la vallée de la Besorgues.

#### Suivi qualité écologique :

Un suivi de la qualité écologique au long cours est organisé sur le bassin versant : pour les années 2024-2025 est suivi le sous bassin Haute Ardèche et affluents (notamment la Besorgues et la Volane) = 50 000€/an pour 4 campagnes de mesures (physico-chimie, métaux, pesticides, biologie...), une dizaine de points de suivi température en continu et 2 suivis pH+O2 en continu ; en 2026-2027 sera suivi l'axe Ardèche.

## Agroécologie - aides directes aux agriculteurs pour leurs actions en faveur de l'eau :

L'EPTB Ardèche anime deux dispositifs permettant la rémunération d'exploitations agricoles en échange de leurs pratiques en faveur de la préservation de la ressource en eau et de la biodiversité des milieux aquatiques et humides.



- Depuis fin 2020, l'EPTB porte le projet de Paiements pour Services Environnementaux « Ardèche Méridionale » (PSE) financé par l'Agence de l'Eau. Sur la CCBA, l'engagement PSE correspond à environ 130 ha répartis dans 7 exploitations différentes. En 2024, ces exploitations ont bénéficié d'un montant total d'aide PSE de 26 300 € et de divers temps de formation (individuels ou collectifs, par exemple sur les ripisylves le 19 mai 2025). Afin de suivre l'effet des évolutions de pratiques et de sensibiliser les agriculteurs à la biodiversité, des suivis d'espèces (papillons et chauves souris) sont réalisés sur certaines parcelles. En 2024, les suivis ont permis de recenser 58 espèces de papillons et 15 espèces de chauve-souris.

- l'EPTB est également impliqué dans le Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) «Mezenc-Vivarais» piloté par le PNR des Monts d'Ardèche qui porte sur un territoire total de plus de 130 000 hectares éligibles en zone Natura 2000 ou ENS. Entre 2023 et 2024, 175 contrats MAEC ont été signés (170 avec des exploitations agricoles et 5 avec des estives collectives) permettant d'engager 14 275 ha dans ce dispositif. Ce projet territorial avec un budget de plus de 5,25 millions d'euros pour 5 ans permet un accompagnement moyen des exploitations à hauteur de 6000 €/an.

## Prévention des Inondations :

#### Préparation à la gestion de crise :

Depuis la loi dite « MATRAS », toutes les communes et intercommunalités du bassin versant sont concernées par l'obligation de réaliser un PCS/PICS à l'horizon novembre 2026. L'EPTB est disponible pour apporter son appui méthodologique dans cette élaboration.

En 2024, la commune de Lentillères a bénéficié d'un suivi individuel de l'élaboration de son PCS. En complément, des cartes à intégrer dans le plan ont été réalisées pour tous les risques concernant la commune.

#### Ardèch'Alabri :

Le programme Ardèch'ALABRI vise à rendre les bâtiments présents en zone inondable moins vulnérables aux inondations. Depuis le lancement de l'opération en 2021, 66 diagnostics avaient été réalisés sur quelques communes test de la CCBA, et 5 propriétaires ont fait réaliser des travaux. Dans le nouveau PAPI 2023-2026, la totalité du bassin versant est éligible au dispositif, sous réserve de la disponibilité de données pour établir les diagnostics (modélisations hydrauliques et/ou PPRi) qui sont dorénavant réalisés en interne par le technicien inondation.

Ainsi en 2023-24, un logement supplémentaire a bénéficié d'un diagnostic sur la commune d'Ucel. La pose de batardeaux sur 4 biens (communes de Labégude et Aubenas) est en cours de préparation et devrait intervenir courant 2025.

#### Episode de crue du 16 au 18 octobre 2024 :

L'épisode a particulièrement touché l'amont du bassin versant. Les pluies et le ruissellement ont généré des éboulements, des dégâts sur les routes et les réseaux et ont provoqué des crues qui ont modifié la morphologie des cours d'eau (érosion, déplacements de matériaux...). A la station d'Ucel, la période de retour de la crue a été évaluée à environ 10 ans (= 1 chance sur 10 de se produire chaque année).



Sur le territoire de la CCBA, 2 communes ont été reconnues en état de catastrophe naturelle.

#### Etude globale de gestion du ruissellement sur le bassin :

Une étude visant à qualifier le risque ruissellement sur la totalité du bassin versant est en cours. Dans un 1er temps, des modélisations à grande échelle ont été réalisées puis des modélisations plus précises sont en cours sur les zones où des axes d'écoulement croisent des zones à enjeux (urbanisés ou à urbaniser). Les résultats seront présentés aux partenaires, dont les communautés de communes en lien avec leur compétence urbanisme, lors du prochain comité de pilotage en juin 2025.

#### Autres sollicitations :

La problématique de l'installation du tiers-lieu « La Ringarderie » dans une friche industrielle située en zone inondable à Aubenas a été suivie par l'EPTB. Dès son installation, l'EPTB a informé l'architecte en charge du projet d'aménagement du bâti des contraintes et des solutions nécessaires pour son maintien sur place.

## Communication et éducation à l'eau :

### Sensibilisation aux rivières auprès des jeunes :



Lors de l'année scolaire 2023-2024, 5 classes d'écoles de la CCBA (écoles primaires publiques de Aizac et Vinezac, privées de Vals les Bains et Vesseaux, et collège privé St François d'Assise d'Aubenas) ont participé aux projets proposés et

financés par l'EPTB Ardèche.

Cette année 2024-2025, 4 classes participent : des écoles publiques de Genestelle, Saint Joseph des Bains et Saint Privat, ainsi que du collège de Vals les Bains.

Une convention de partenariat est en cours d'élaboration avec le Lycée Olivier de Serres afin de formaliser les interventions de l'EPTB dans le cursus de formation des étudiants en BTS GPN et des licences professionnelles.

### Animations grand public :

Dans le prolongement de l'opération d'offrir du matériel aux particuliers et collectivités, le programme d'animations gratuites 2024 « Les bons tuyaux pour économiser l'eau » proposait 25 dates sur le printemps et l'automne, sur l'ensemble du bassin versant, dont 3 sur le territoire de la CCBA : atelier jardinage économe, stand économies d'eau à la maison et balade découverte des rivières.

Certaines dates ont dû être annulées à cause de mauvaises conditions météo (pluie).

Le programme d'animations est renouvelé pour l'année 2025 : « nos rivières... entre crues et sécheresse », avec 2 ou 3 dates sur la communauté de communes.

### Chantier de gestion sédimentaire de l'Ardèche à Saint Privat :

Un plan de communication spécifique a été mis en place pour suivre cette opération particulièrement visible, notamment depuis le pont routier. Les conférences de presse et visites de terrain prévues à l'automne ont dû être annulées suite à l'interruption du chantier par les crues et les niveaux d'eau trop hauts.



# Nous gérons les rivières du Bassin Versant de l'Ardèche

## Quelles actions spécifiques sur votre territoire en 2024 ?

Pour en savoir plus sur les missions et les actions (notamment pourquoi ? Et comment ?) de l'EPTB Ardèche, n'hésitez pas à consulter le site internet [www.ardeche-eau.fr](http://www.ardeche-eau.fr)

### Gouvernance

Sur l'année 2024, se sont tenues les réunions d'instances suivantes :

- 5 Comités Syndicaux : 25 janvier, 21 mars, 13 juin, 18 octobre et 12 décembre auxquels sont invités les 2 délégués (+ 2 suppléants) de la Communauté
- 7 Bureaux Syndicaux : 25 janvier, 22 février, 21 mars, 13 juin, 19 septembre, 18 octobre et 12 décembre auxquels est invité le Vice Président représentant la Communauté.



### Planification :

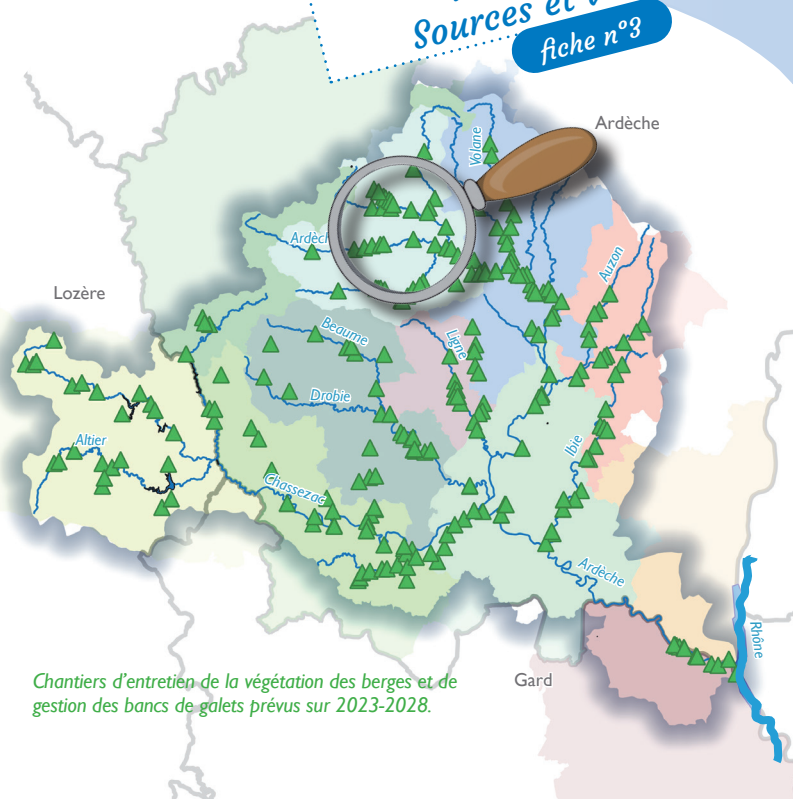
L'EPTB participe à la révision du ScoT Ardèche Méridionale pour la prise en compte des enjeux « Eau » et la compatibilité au SAGE du bassin versant de l'Ardèche.

Contrat Eau et climat : L'EPTB Ardèche anime l'élaboration d'un Contrat Eau et Climat, nouveau dispositif financier de l'Agence de l'Eau pour décliner la stratégie Ardèche 2050 d'adaptation au changement climatique. Suite au recensement des projets des collectivités réalisés durant l'été 2024, la programmation des actions et de leur financement pour les années 2025-2028 est en cours.

### Gestion des rivières :

#### Travaux d'entretien de la végétation des berges :

En complément des obligations d'entretien courant des propriétaires riverains, chaque automne-hiver, l'EPTB Ardèche réalise une cinquantaine de chantiers de ce type répartis sur l'ensemble du bassin versant et en fonction des besoins et des enjeux (hydrauliques et écologiques) relevant de l'intérêt général, pour un montant total global de près de 300 000 €/an.



Chantiers d'entretien de la végétation des berges et de gestion des bancs de galets prévus sur 2023-2028.

Sur la saison 2023-2024, 8 chantiers d'entretien de la végétation ont été réalisés pour un montant total de près de 37 000 € TTC et un linéaire traité de cours d'eau d'environ 7 km. Parmi ces interventions, un gros chantier a été mené sur l'Ardèche sur les communes de Lalevade et Vals les Bains, pour un linéaire de 4100 ml de berges, et pour un montant travaux s'élevant à 15 500 € TTC.

Pour la saison 2024-2025, 5 nouveaux chantiers ont été lancés pour un montant prévisionnel de près de 52 000 € TTC et 3,5 km de cours d'eau à traiter. Il faut noter que la programmation 2024-2025 a dû être largement révisée suite aux crues d'octobre 2024, qui ont obligé l'EPTB à revoir les priorités d'intervention : notamment 3 chantiers ont été avancés en 2025 sur la Fontaulière qui a subi des dégâts très importants.

Le prochain plan de gestion de la ripisylve de l'axe Ardèche est également en cours d'élaboration avec des réflexions sur l'intégration de chantier de restauration de cours d'eau (pas seulement entretien).

#### Travaux de gestion sédimentaire :

En complément de l'entretien de la végétation des berges au titre de l'intérêt général, l'EPTB Ardèche met en œuvre un plan de gestion sédimentaire, en accord avec les partenaires techniques et institutionnels.

Un nouveau plan de gestion a été validé pour la période 2024-2029 (6 ans) et prévoit 10 chantiers de gestion des matériaux alluvionnaires des principaux cours d'eau du bassin versant (Ardèche, Beaume, Chassezac, Ibie), avec deux objectifs :

- favoriser la mobilité des matériaux de zones excédentaires vers des zones déficitaires afin d'améliorer les fonctionnalités des cours d'eau ;

- limiter les risques sur les biens et les personnes au droit de zones à enjeux humains (traversées urbaines, habitations, ouvrages...).

#### Sollicitations ponctuelles et appui technique aux communes :

A la demande de particuliers ou de collectivités, l'EPTB intervient pour répondre à des questions ou conseiller les riverains de rivière sur l'entretien et divers projets de travaux. Par exemple en 2024, plusieurs sollicitations sur les rivières Salindre (Prades), Lignon (Jaujac) et Ardèche (Lalevade) concernant des problématiques d'érosion et des enjeux d'inondation.

L'année 2024 a notamment été marquée par de nombreuses crues au printemps mais surtout celles des 8 et 17 octobre, avec de nombreuses sollicitations post-crues de collectivités ou riverains : sur la Fontaulière à Montpezat (importants dégâts sur ou au droit d'habitations), l'Ardèche à Barnas, le Lignon à La Souche et à Jaujac.

#### Lutte contre les espèces exotiques envahissantes :

La gestion de la renouée asiatique s'est poursuivie cette année sur le Lignon et la haute Vallée de l'Ardèche (entre Mayres et Thueyts) dans l'objectif d'éradiquer l'espèce sur ces secteurs où elle est en phase de colonisation et où le rapport coût / efficacité des interventions est donc encore favorable. Après 5 années de traitement, des résultats satisfaisants sont observés en particulier sur le Lignon où 90% des foyers ont disparu.

Le montant total des interventions spécifiques pour lutter contre la Renouée s'élève à 70 000 € TTC pour 2024. Un budget de 100 000 € a été prévu en 2025, afin de traiter en plus, par arrachage, des petits foyers isolés de Renouées sur des affluents de l'Ardèche (Bourges, Besorgues...).

En plus des travaux de lutte contre la Renouée, l'EPTB a démarré en 2024 un travail d'élaboration d'un plan de gestion stratégique des espèces exotiques envahissantes. Ce plan de gestion concernera aussi bien les espèces floristiques que faunistiques et portera sur l'ensemble du bassin versant. L'objectif étant d'établir un état des lieux des espèces présentes, de leur stade de colonisation, des divers maîtres d'ouvrage travaillant sur le sujet (par exemple les services gérant des voiries et des espaces publics), et d'établir un programme de gestion pour les années à venir.

#### Restauration des fonctionnalités et continuité écologique :

L'étude d'un projet de restauration de la rivière Pourseille dans la traversée de Montpezat avait été initié en 2024 par l'EPTB Ardèche. Son avancement a été contrarié par les niveaux d'eau importants sur le printemps et l'automne-hiver 2024, néanmoins la topographie a pu être terminée en début d'année 2025. Les services de l'EPTB pourront poursuivre les réflexions en partenariat avec la commune et les riverains.

## Partage et économies d'eau :

### Étiage et restrictions d'usages de l'eau durant l'été 2024 :

Le printemps 2024 a été frais et humide avec un excédent de précipitations d'environ 60% sur les 6 premiers mois de l'année 2024 ce qui a permis de débiter l'été avec des niveaux d'eau plus élevés que la normale. Mais les mois de juillet et août ont été très secs entraînant une baisse rapide des cours d'eau. Bien que plus tardives qu'en 2022 et 2023, les restrictions d'usages ont toutefois été fortes sur la seconde partie de l'été :



\* bassins non soutenus : alerte renforcée (niveau 3/4) entre le 2 août et le 19 septembre 2024

\* Ardèche soutenue : en vigilance (niveau 1/4) tout l'été pour l'usage agricole

### Soutien d'étiage de l'axe Fontaulière-Ardèche :

12,1 Mm<sup>3</sup> disponibles en début de saison 2024 (100 % du stock), bonne satisfaction globale des usages (eau potable, agriculture et activités de loisirs) avec 6,8 Mm<sup>3</sup> délivrés côté Ardèche (et 0,5 Mm<sup>3</sup> côté Loire) qui ont aussi contribué à maintenir les niveaux et la qualité d'eau (en été, la moitié du débit de l'Ardèche provient des lâchers d'eau stockés dans les retenues en amont).

L'EPTB assure la gestion quotidienne des lâchers avec EDF et en lien avec le comité de gestion des réserves (qui s'est réuni environ tous les 15 jours).

L'EPTB déploie avec EDF un outil d'aide à la gestion du soutien d'étiage s'appuyant notamment sur des prévisions de pluies et débits sur les hautes vallées de l'Ardèche et de la Loire.

Par ailleurs, l'EPTB œuvre à la sécurisation des dispositifs de soutien d'étiage du bassin (axes Ardèche et Chassezac) avec la signature en 2025 d'une nouvelle convention cadre entre les collectivités locales et EDF, l'appui à la réalisation d'études pour optimiser les réserves ainsi que la concertation autour du renouvellement de la concession hydroélectrique de Montpezat (échéance 2028).

L'EPTB a contribué à la révision de l'autorisation d'exploiter l'usine hydroélectrique du barrage de Pont de Veyrières et notamment la mise en place par EDF d'un nouveau système de régulation permettant de réduire les phénomènes d'éclusées (montée rapide des eaux dans la rivière lors de la production d'hydroélectricité).

L'EPTB a également contribué au schéma directeur d'eau potable de la commune de Mayres.

## Qualité des eaux et loisirs :

### Saison des baignades 2024 :

Durant l'été 2024, parmi les 26 sites publics de baignade pour lesquels l'EPTB assure l'autosurveillance de la qualité des eaux, les sites de la Souche, Lalevade et Thueyts ont fait l'objet d'une analyse tous les 15 jours (en alternance avec les contrôles de l'ARS).

Tous les résultats de la saison 2024 pour ces trois sites ont montré une qualité de l'eau conforme pour la baignade. A l'issue de la saison, les sites de La Souche et Thueyts sont classés « excellent » et le site de Lalevade « bon ».



Le site de Jaujac a fait l'objet d'une fréquence d'analyses plus soutenue, avec un prélèvement par semaine en plus des contrôles ARS. Le site a également bénéficié d'une analyse fin mai pour s'assurer de la bonne qualité avant saison. La saison 2024 pour le site de Jaujac a été rythmée par de nombreux résultats moyens (12 résultats moyens sur 18 prélèvements au total) avec également 3 résultats mauvais avant et pendant la saison. Le premier résultat mauvais est survenu avant la mise en service de la lagune, les deux autres mauvais résultats surviennent à la suite d'épisodes pluvieux. Au total 11 jours de fermeture ont été nécessaires lors de la saison 2024.

L'ensemble de ces résultats moyens et mauvais ne permettent pas une amélioration de la qualité de l'eau sur le site, le classement de la baignade reste « insuffisant » à l'issue de la saison 2024. Des réflexions sont engagées par la mairie pour des travaux sur la station d'épuration, située en amont du site de baignade et cause majeure des dégradations de la qualité de l'eau.

### Portail « Ardèche Inf'eau Plages » :

L'EPTB Ardèche administre chaque été depuis 3 ans, un portail internet pour améliorer l'information des usagers sur la qualité des eaux de baignade des plages du bassin versant gérées par les collectivités, dont les 4 sites de la Communauté. Des nouveautés ont été mises en place en 2024 : la traduction du site en anglais, la création de newsletters en cas de mauvaise qualité ainsi que le développement de widgets (qui peuvent être repris sur d'autres sites internet : mairies, office de tourisme...)

### Suivi de la qualité écologique :

Un suivi de la qualité écologique au long cours est organisé sur le bassin versant : pour les années 2024-2025 est suivi le sous bassin Haute Ardèche et affluents = 50 000€/an pour 4 campagnes de mesures (physico-chimie, métaux, pesticides, biologie...), une dizaine de points de suivi température en continu et 2 suivis pH+O2 en continu ; en 2026-2027 sera suivi l'axe Ardèche.

**Activité Canyoning :** Sur le canyon de la Bourges, l'EPTB a travaillé avec les partenaires locaux (mairies, PNR des Monts d'Ardèche) pour la rédaction d'un arrêté sur la pratique et d'un plan de gestion qui sera validé et mis en œuvre en 2025. Un accompagnement est également nécessaire sur la Haute Ardèche (communes de Astet et Mayras).

## Agroécologie - aides directes aux agriculteurs pour leurs actions en faveur de l'eau :



L'EPTB Ardèche anime, en lien avec la Chambre d'Agriculture, des dispositifs permettant la rémunération d'exploitations agricoles en échange de leurs pratiques en faveur de la préservation de la ressource en eau et de la biodiversité des milieux aquatiques et humides.

Sur votre territoire l'EPTB est impliqué dans le Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) «Mezenc-Vivaraïs» piloté par le PNR des Monts d'Ardèche qui porte sur un territoire total de plus de 130 000 hectares éligibles en zone Natura 2000 ou ENS. Entre 2023 et 2024, 175 contrats MAEC ont été signés (170 avec des exploitations agricoles et 5 avec des estives collectives) permettant d'engager 14 275 ha dans ce dispositif. Ce projet territorial avec un budget de plus de 5,25 millions d'euros pour 5 ans permet un accompagnement moyen des exploitations à hauteur de 6000 €/an.

## Prévention des Inondations

### Préparation à la gestion de crise :

Depuis la loi dite « MATRAS », toutes les communes et intercommunalités du bassin versant sont concernées par l'obligation de réaliser un PCS/PICS à l'horizon novembre 2026. L'EPTB est disponible pour apporter son appui méthodologique dans cette élaboration.



### Ardèche'Alabri :

Le programme Ardèche'ALABRI vise à rendre les bâtiments présents en zone inondable moins vulnérables aux inondations. Après une expérimentation sur quelques communes test depuis 2021, dans le nouveau PAPI 2023-2026, la totalité du bassin versant est éligible au dispositif, sous réserve de la disponibilité de données pour établir les diagnostics (modélisations hydrauliques et/ou PPRi) qui sont à présent réalisés en interne par le technicien inondation.

Ainsi, en 2024, deux biens ont bénéficié d'une visite de diagnostic (sur Lalevade d'Ardèche et Chirols) et des mesures de réduction de vulnérabilité ont été préconisées.

### Episode de crue du 16 au 18 octobre 2024 :

L'épisode a particulièrement touché l'amont du bassin versant. Les pluies et le ruissellement ont généré des éboulements, des dégâts sur les routes et les réseaux et ont provoqué des crues qui ont modifié la morphologie des cours d'eau (érosion, déplacements de matériaux...).

Des cumuls de pluie remarquables de 864 mm à la Croix de Bauzon et de 695 mm à Mayras ont été relevés.

A la station de Meyras, la période de retour de la crue a été évaluée à environ 30 ans (=1 chance sur 30 de se produire chaque année).



Sur le territoire de la Communauté de Communes, 9 communes ont été reconnues en état de catastrophe naturelle.

A noter que sur la commune de Montpezat sous Bauzon, une expertise post-crue poussée a été réalisée par l'EPTB pour un bien en bordure de la Fontaulière. L'appui technique dans la mise en œuvre des solutions se poursuit, également avec les services de l'État (DDT et DREAL).

#### Etude globale de gestion du ruissellement sur le bassin :

Une étude visant à qualifier le risque ruissellement sur la totalité du bassin versant est en cours. Dans un 1er temps, des modélisations à grande échelle ont été réalisées puis des modélisations plus précises sont en cours sur les zones où des axes d'écoulement croisent des zones à enjeu (urbanisés ou à urbaniser). Les résultats seront présentés aux partenaires, dont les communautés de communes en lien avec leur compétence urbanisme, lors du prochain comité de pilotage en juin 2025.

#### Communication et éducation à l'eau :

##### Sensibilisation aux rivières auprès des jeunes :

Lors de l'année scolaire 2023-2024, l'école primaire publique de Lalevade a participé au projet proposé et financé par l'EPTB Ardèche.



Cette année 2024-2025, les écoles primaires de Burzet, Montpezat sous Bauzon et Meyras participent au projet rivière.

#### Animations grand public :

Dans le prolongement de l'opération d'offre de matériel aux particuliers et aux collectivités, le programme d'animations gratuites 2024 « Les bons tuyaux pour économiser l'eau » proposait 25 dates sur l'ensemble du bassin versant, dont 5 sur le territoire de la communauté de communes : balade découverte de la rivière Ardèche (Thueyts/Barnas), conférence sur le soutien d'étiage, le changement climatique et visite de l'usine hydroélectrique (Meyras – en partenariat avec EDF), stand sur les rivières et les économies d'eau (Jaujac – salon du livre jeunesse), atelier jardinage économe en eau (Montpezat Sous Bauzon – jardin de La Messicole).

Le programme d'animations est renouvelé pour l'année 2025 : « nos rivières... entre crues et sécheresse ». Plusieurs dates sont prévues sur le territoire ou à proximité : Jaujac, Pied de Borne, Burzet, Antraïgues sur Volane...

En complément, l'EPTB a accompagné de nombreuses autres visites du complexe hydroélectrique de Montpezat – Pont de Veyrières pour des groupes de professionnels (OT, services de l'État...Eductours organisés à l'occasion des 70 ans de l'équipement EDF). L'occasion de mieux faire connaître cet

# Nous gérons les rivières du Bassin Versant de l'Ardèche

## Quelles actions spécifiques sur votre territoire en 2024 ?

Pour en savoir plus sur les missions et les actions (notamment pourquoi ? Et comment ?) de l'EPTB Ardèche, n'hésitez pas à consulter le site internet [www.ardeche-eau.fr](http://www.ardeche-eau.fr)

### Gouvernance

Sur l'année 2024, se sont tenues les réunions d'instances suivantes :

- 5 Comités Syndicaux : 25 janvier, 21 mars, 13 juin, 18 octobre et 12 décembre auxquels sont invités les 2 délégués (+ 2 suppléants) de la Communauté

- 7 Bureaux Syndicaux : 25 janvier, 22 février, 21 mars, 13 juin, 19 septembre, 18 octobre et 12 décembre auxquels est invité le délégué spécial représentant la Communauté.



### Planification :

L'EPTB participe à la révision du ScoT Ardèche Méridionale pour la prise en compte des enjeux « Eau » et la compatibilité au SAGE du bassin versant de l'Ardèche.

**Contrat Eau et climat :** L'EPTB Ardèche anime l'élaboration d'un Contrat Eau et Climat, nouveau dispositif financier de l'Agence de l'Eau pour décliner la stratégie Ardèche 2050 d'adaptation au changement climatique. Suite au recensement des projets des collectivités réalisés durant l'été 2024, la programmation des actions et de leur financement pour les années 2025-2028 est en cours.

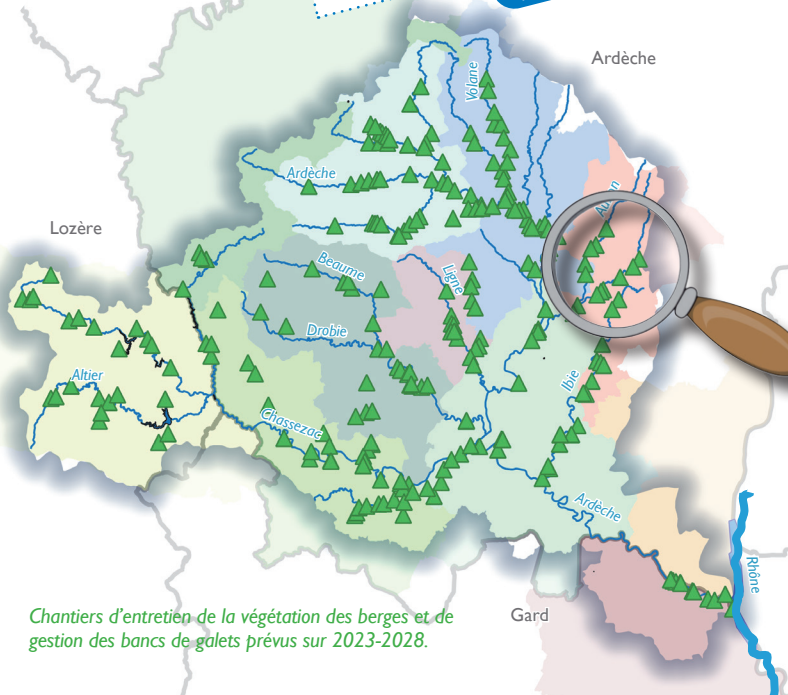
### Gestion des rivières :

#### Travaux d'entretien de la végétation des berges :

En complément des obligations d'entretien courant des propriétaires riverains, chaque automne-hiver, l'EPTB Ardèche réalise ainsi une cinquantaine de chantiers de ce type répartis sur l'ensemble du bassin versant et en fonction des besoins et des enjeux (hydrauliques et écologiques) relevant de l'intérêt général à l'échelle du bassin versant, pour un montant



Communauté de communes  
Berg et Coiron  
fiche n°4



*Chantiers d'entretien de la végétation des berges et de gestion des bancs de galets prévus sur 2023-2028.*

total global de près de 300 000 €/an.

Sur la saison 2023-2024, 3 chantiers d'entretien de la végétation ont été réalisés, pour un montant total d'environ 10 000 € TTC :

- deux chantiers sur la Claduègne, entre les communes de Mirabel, Villeneuve de Berg et Saint Jean le Centenier
- un chantier sur la rivière Ibrie sur la commune de Villeneuve de Berg,

Pour la saison 2024-2025, 4 nouveaux chantiers (Ibrie à St Maurice et Auzon à St Germain) ont été lancés pour un montant prévisionnel d'environ 14 000 € TTC et environ 2km de cours d'eau. Un ajustement de la programmation a été nécessaire suite aux crues du mois d'octobre 2024, particulièrement fortes sur certaines parties du bassin versant.

#### Travaux de gestion sédimentaire :

En complément de l'entretien de la végétation des berges au titre de l'intérêt général, l'EPTB Ardèche met en œuvre un plan de gestion sédimentaire, en accord avec les partenaires techniques et institutionnels. Un nouveau plan de gestion a été validé pour la période 2024-2029 (6 ans) et prévoit 10 chantiers de gestion des matériaux alluvionnaires des principaux cours d'eau du bassin versant (Ardèche, Beaume, Chassezac, Ibrie), soit au total 1 à 2 chantiers par an, avec deux objectifs :

- favoriser la mobilité des matériaux de zones excédentaires vers des zones déficitaires afin d'améliorer les fonctionnalités des cours d'eau ;

- limiter les risques sur les biens et les personnes au droit de zones à enjeux humains (traversées urbaines, habitations, ouvrages...).

Un chantier sur l'Ibie est envisagé pour 2029.

#### Sollicitations ponctuelles et appui technique aux communes :

A la demande de particuliers ou de collectivités, l'EPTB intervient pour répondre à des questions ou conseiller les riverains de rivière sur l'entretien et divers projets de travaux. Par exemple en 2024, plusieurs sollicitations pour des problématiques d'érosion de berges et de dépôts de matériaux notamment sur l'Auzon à Mirabel et sur les rivières Ibie et Gardon sur la commune de Saint Maurice d'Ibie. En outre, l'EPTB a été sollicité par un collectif d'agriculteurs de la rivière Ibie pour réfléchir à l'élaboration d'un plan de gestion des matériaux pour répondre à leur problématique d'accumulation de matériaux et d'érosion de berges. Plusieurs réunions ont eu lieu sur site et les réflexions sur l'élaboration d'un plan de gestion global à l'échelle de la vallée de l'Ibie, avec l'ensemble des partenaires concernés (riverains, communes, gestionnaires d'ouvrages, chambre d'agriculture, Etat...) doivent se poursuivre sur l'année 2025.

#### Lutte contre les espèces exotiques envahissantes :

En plus des campagnes de lutte contre la Renouée asiatiques menées sur la Haute Ardèche et le Lignon (dans l'objectif d'éradiquer l'espèce sur ces secteurs amont où elle est en phase de colonisation et où le rapport coût /efficacité des interventions est donc encore favorable), quelques spots ponctuels, notamment sur l'Ibie, seront traités en 2025.

De plus, l'EPTB a démarré en 2024 un travail d'élaboration d'un plan de gestion stratégique des espèces exotiques envahissantes. Ce plan de gestion concernera aussi bien les espèces floristiques que faunistiques et portera sur l'ensemble du bassin versant. L'objectif étant d'établir un état des lieux des espèces présentes, de leur stade de colonisation, des divers maîtres d'ouvrage travaillant sur le sujet (par exemple les services gérant des voiries et des espaces publics) et d'établir un programme de gestion pour les années à venir.

### Biodiversité liée à l'eau :



#### Beaume Chabanne (Vesseaux-Lussas) :

des suivis chauves-souris ont été réalisés par l'EPTB dans le cadre de l'animation N2000. La grotte est en projet de classement en réserve naturelle régionale (grottes à chauves-souris de Drôme-Ardèche), avec la

LPO comme gestionnaire. Ce

classement intègrerait environ 20ha autour de la grotte. Une concertation aura lieu courant 2025.

#### Réorganisation de l'animation N2000 :

A partir du 1er janvier 2025, l'animation N2000 du site Moyenne Vallée de l'Ardèche est assurée par le Région Auvergne-Rhône-Alpes avec une nouvelle interlocutrice : Sophie Coste Durieux.

#### Biodiversité, sensibilisation et gestion de la fréquentation :

à l'été 2024, les 2 animateurs nature, recrutés pour sensibiliser au respect des milieux naturels fréquentés et aux questions liées au partage de la ressource en eau, étaient présents tous les lundis matin sur le plateau de Jastres avec un stand et un jeu de découverte du patrimoine à réaliser en autonomie sur le chemin, auquel plus de 60 personnes ont participé.

### Partage et économies d'eau :

#### Etiage et restrictions d'usages de l'eau durant l'été 2024 :

Le printemps 2024 a été frais et humide avec un excédent de précipitations d'environ 60% sur les 6 premiers mois de l'année 2024 ce qui a permis de débiter l'été avec des niveaux d'eau plus élevés que la normale. Mais les mois de juillet et août ont été très secs entraînant une baisse rapide des cours d'eau. Bien que plus tardives qu'en 2022 et 2023, les restrictions d'usages ont toutefois été fortes sur la seconde partie de l'été : alerte renforcée (niveau 3/4) entre le 2 août et le 19 septembre 2024 sur les bassins non soutenus.



#### Suivi des ressources en eau :

l'EPTB déploie un réseau de suivi des niveaux de nappes d'eau souterraine avec notamment des stations sur la vallée de la Louyre et de l'Auzon (en lien avec le BRGM).

### Qualité des eaux et loisirs :

#### Portail « Ardèche Inf'eau Plages » :



L'EPTB Ardèche administre chaque été depuis 3 ans, un portail internet pour améliorer l'information des usagers sur la qualité des eaux de baignades.

Des nouveautés ont été mises en place en 2024 : la traduction du site en anglais, la création de newsletters en cas de mauvaise qualité ainsi que le développement de Widgets (qui peuvent être repris sur d'autres sites internet : mairies, office de tourisme...).

### Agroécologie - aides aux agriculteurs pour leurs actions en faveur de l'eau :

L'EPTB Ardèche anime, en lien avec la Chambre d'Agriculture, des dispositifs permettant la rémunération d'exploitations agricoles en échange de leurs pratiques en faveur de la préservation de la ressource en eau et de la biodiversité des milieux aquatiques et humides.





Depuis fin 2020, l'EPTB porte le projet de Paiements pour Services Environnementaux « Ardèche Méridionale » (PSE),

financé par l'Agence de l'eau. Sur la communauté de communes, l'engagement PSE correspond à environ 280 ha répartis dans 4 exploitations différentes. En 2024, ces exploitations ont bénéficié d'un montant total d'aide PSE de 18 200 € et de divers temps de formation (individuels ou collectifs, par exemple sur les ripisylves le 19 mai 2025). Afin de suivre l'effet des évolutions de pratiques et de sensibiliser les agriculteurs à la biodiversité, des suivis d'espèces (papillons et chauves souris) sont réalisés sur certaines parcelles : en 2024, les suivis ont permis de recenser 58 espèces de papillons et 15 espèces de chauve-souris.

## Prévention des Inondations :

### Préparation à la gestion de crise :

Depuis la loi dite « MATRAS », toutes les communes et intercommunalités du bassin versant sont concernées par l'obligation de réaliser un PCS/ PICS à l'horizon novembre 2026. L'EPTB est disponible pour apporter son appui méthodologique dans cette élaboration.



### Ardèch'Alabri :

Le programme Ardèch'ALABRI vise à rendre les bâtiments présents en zone inondable moins vulnérables aux inondations. Après une expérimentation sur quelques communes test depuis 2021, dans le nouveau PAPI 2023-2026, la totalité du bassin versant est éligible au dispositif, sous réserve de la disponibilité de données pour établir les diagnostics (modélisations hydrauliques et/ou PPRi) qui sont dorénavant réalisés en interne par le technicien inondation.

### Etude globale de gestion du ruissellement sur le bassin :

Une étude visant à qualifier le risque ruissellement sur la totalité du bassin versant est en cours. Dans un 1er temps, des modélisations à grande échelle ont été réalisées puis des modélisations plus précises sont en cours sur les zones où des axes d'écoulement croisent des zones à enjeux (urbanisés ou à urbaniser). Les résultats seront présentés aux partenaires, dont les communautés de communes en lien avec leur compétence urbanisme, lors du prochain comité de pilotage en juin 2025.

## Communication et éducation à l'eau :

### Sensibilisation aux rivières auprès des jeunes :

Lors de l'année scolaire 2023-2024, l'ensemble des élèves de l'école primaire publique de Berzème ont participé au projet proposé et financé par l'EPTB Ardèche.

Cette année 2024-2025, ces sont les écoles primaires de Lussas et de Villeneuve de Berg qui participent au projet rivière.

Le collège de Villeneuve de Berg mène aussi à nouveau le projet « entre crues et économies d'eau ».



### Animations grand public :

Dans le prolongement de l'opération d'offre de matériel aux particuliers et aux collectivités, le programme d'animations gratuites 2024 « Les bons tuyaux pour économiser l'eau » proposait 25 dates sur l'ensemble du bassin versant, dont une sur le territoire de la communauté de communes : le samedi 25 mai – atelier jardinage économe en eau (Darbres), malheureusement annulée faute d'inscrits...

Le programme d'animations est renouvelé pour l'année 2025 « nos rivières... entre crues et sécheresse » : dont l'atelier jardinage économe reprogrammé à Darbes le 28 juin 2025 et d'autres dates à proximité (stand économies d'eau à la maison, balade découverte des rivières...)

# Nous gérons les rivières du Bassin Versant de l'Ardèche

## Quelles actions spécifiques sur votre territoire en 2024 ?

Communauté de communes  
Val de Ligne  
fiche n°5

Pour en savoir plus sur les missions et les actions (notamment pourquoi ? Et comment ?) de l'EPTB Ardèche, n'hésitez pas à consulter le site internet [www.ardèche-eau.fr](http://www.ardèche-eau.fr)

### Gouvernance

Sur l'année 2024, se sont tenues les réunions d'instances suivantes :

- 5 Comités Syndicaux : 25 janvier, 21 mars, 13 juin, 18 octobre et 12 décembre auxquels sont invités les 2 délégués (+ 2 suppléants) de la Communauté
- 7 Bureaux Syndicaux : 25 janvier, 22 février, 21 mars, 13 juin, 19 septembre, octobre et 12 décembre auxquels est invité le délégué spécial représentant la Communauté.



### Planification :

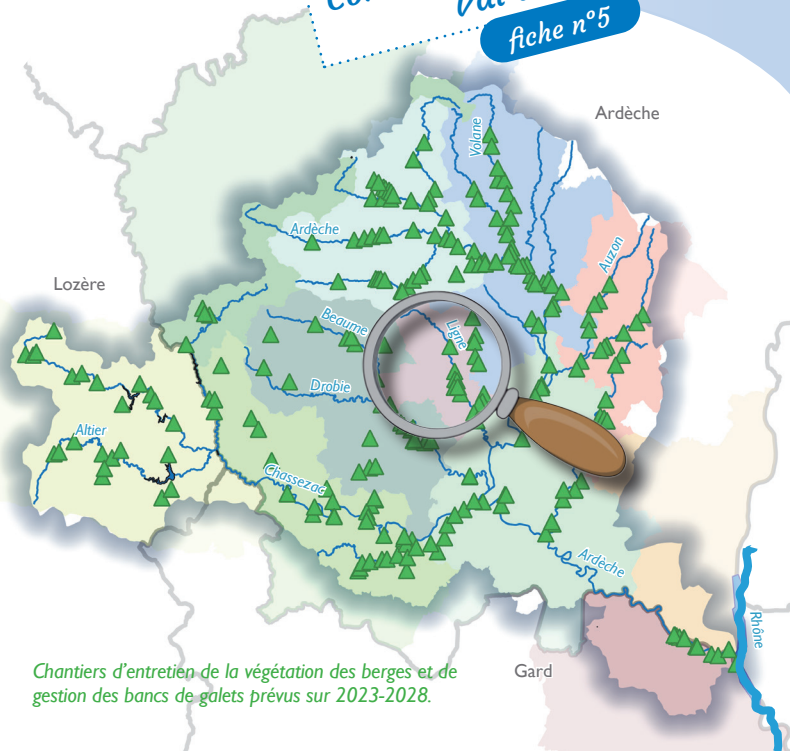
L'EPTB participe à la révision du ScoT Ardèche Méridionale pour la prise en compte des enjeux « Eau » et la compatibilité au SAGE du bassin versant de l'Ardèche.

Contrat Eau et climat : L'EPTB Ardèche anime l'élaboration d'un Contrat Eau et Climat, nouveau dispositif financier de l'Agence de l'Eau pour décliner la stratégie Ardèche 2050 d'adaptation au changement climatique. Suite au recensement des projets des collectivités réalisés durant l'été 2024, la programmation des actions et de leur financement pour les années 2025-2028 est en cours.

### Gestion des rivières :

#### Travaux d'entretien de la végétation des berges :

Chaque automne-hiver, l'EPTB Ardèche réalise ainsi une cinquantaine de chantiers de ce type répartis sur l'ensemble du bassin versant et en fonction des besoins et des enjeux, pour un montant total global de près de 300 000 €/an.



Chantiers d'entretien de la végétation des berges et de gestion des bancs de galets prévus sur 2023-2028.

Sur la saison 2023-2024, 6 chantiers d'entretien de la végétation ont été réalisés, pour un montant total de près de 11 000 € TTC et près de 3,5 km de cours d'eau traités :

- deux chantiers sur la Lande, entre les commune de Chassier et Uzer ;
- deux chantiers sur le Roubreau, sur les commune de Largentière et Montréal ;
- deux chantiers sur la Ligne sur les communes d'Uzer et Montréal, ainsi que sur Largentière.

Pour la saison 2024-2025, 1 seul chantier a été maintenu au niveau du Moulin de Lande, sur la commune de Chassier pour un montant prévisionnel de 1300 € environ. En effet, la programmation 2024-2025 a du être révisée suite aux crues d'octobre 2024, qui ont obligé l'EPTB à revoir les propriétés d'intervention et à se concentrer sur les secteurs les plus touchés (Hautes vallées de l'Ardèche notamment) et à reporter deux chantiers sur la Lande et la Ligne.

#### Travaux de gestion sédimentaire :

En complément de l'entretien de la végétation des berges au titre de l'intérêt général, l'EPTB Ardèche met en œuvre un plan de gestion sédimentaire, en accord avec les partenaires techniques et institutionnels.

Un nouveau plan de gestion a été validé pour la période 2024-2029 (6 ans) et prévoit 10 chantiers de gestion des matériaux alluvionnaires des principaux cours d'eau du bassin versant (Ardèche, Beaume, Chassezac, Ibrie), avec deux objectifs :

- favoriser la mobilité des matériaux de zones excédentaires vers

des zones déficitaires afin d'améliorer les fonctionnalités des cours d'eau ;

- limiter les risques sur les biens et les personnes au droit de zones à enjeux humains (traversées urbaines, habitations, ouvrages...).

#### Sollicitations ponctuelles et appui technique aux communes :

Au cours de l'année 2023-2024 les techniciens de rivière ont apporté leur appui technique suite à des sollicitations, notamment de la commune de Vinezac et d'un particulier sur Chassier, concernant l'entretien de la végétation et la gestion d'embacles.

#### Lutte contre les espèces exotiques envahissantes :

En plus des travaux de lutte contre la Renouée du Japon qui sont mis en oeuvre depuis 2019 sur le Lignon et la Haute-Ardèche, l'EPTB a démarré en 2024 un travail d'élaboration d'un plan de gestion stratégique des espèces exotiques envahissantes. Ce plan de gestion concernera aussi bien les espèces floristiques

que faunistiques et portera sur l'ensemble du bassin versant.

L'objectif étant d'établir un état des lieux des espèces présentes, de leur stade de colonisation, des divers maîtres d'ouvrage travaillant sur le sujet (par exemple les services gérant des voiries et des espaces publics) et d'établir un programme de gestion pour les années à venir.

#### Biodiversité liée à l'eau :

##### Biodiversité, sensibilisation et gestion de la fréquentation sur la moyenne Vallée de l'Ardèche, les Gorges de la Ligne et de la Beaume (site N2000-ENS) :

Comme chaque été, les 2 animateurs nature recrutés pour sensibiliser les estivants au respect des milieux naturels fréquentés et aux questions liées à la ressource en eau, ont réalisé des maraudes sur les plages et sentiers, rencontrant ainsi plus de 800 personnes en 2024. Ils sont intervenus 2 fois sur le marché de Largentièrre, touchant ici une trentaine de personnes.



Ils ont également réalisé des animations en soirée : à Ruoms et Balazuc, auxquelles 40 personnes ont participé (une fréquentation plutôt en baisse sur 2024).

Les centres de loisirs peuvent également bénéficier d'animations spécifiques (par demi-journées) pour sensibiliser les enfants du territoire.

#### Animations pour les habitants :

Sur le site ENS, 3 animations spécifiques sur la biodiversité (tortue Cistude, chauves-souris et rapaces) ont été organisées en 2024 dans le cadre du programme d'animations grand public de l'EPTB, et touché près de 40 personnes. En 2025, d'autres espèces seront présentées : libellules et Apron du Rhône.

#### Révision du plan de gestion du site ENS et de son périmètre :

L'espace naturel sensible de la « moyenne vallée de l'Ardèche, gorges de la Beaume et de la Ligne » est en cours de révision. Des échanges ont eu lieu début 2025 avec les communes

concernées (Uzer, Montréal et Laurac en Vivarais).

#### Partage et économies d'eau

##### Etiage et restrictions d'usage de l'eau durant l'été 2024 :

le printemps 2024 a été frais et humide avec un excédent de précipitations d'environ 60% sur les 6 premiers mois de l'année 2024 ce qui a permis de débiter l'été avec des niveaux d'eau plus élevés que la normale. Mais les mois de juillet et août ont été très secs entraînant une baisse rapide des cours d'eau. Bien que plus tardives qu'en 2022 et 2023, les restrictions d'usages ont toutefois été fortes sur la seconde partie de l'été : alerte renforcée (niveau 3/4) entre le 2 août et le 19 septembre 2024 sur les bassins non soutenus.



##### Suivi des ressources en eau :

l'EPTB déploie un réseau de suivi des niveaux de nappes d'eau souterraine avec notamment une station sur Largentièrre.

#### Qualité des eaux et loisirs :

##### Portail « Ardèche Inf'eau Plages » : l'EPTB

Ardèche administre chaque été depuis 3 ans, un portail internet pour améliorer l'information des usagers sur la qualité des eaux de baignades. Des nouveautés ont été mises en place en 2024 : la traduction du site en anglais, la création de newsletters en cas de mauvaise qualité ainsi que le développement de Widgets (qui peuvent

être repris sur d'autres sites internet : mairies, office de tourisme...).



#### Agroécologie - aides aux agriculteurs pour leurs actions en faveur de l'eau :

L'EPTB Ardèche anime, en lien avec la Chambre d'Agriculture, des dispositifs permettant la rémunération d'exploitations agricoles en échange de leurs pratiques en faveur de la préservation de la ressource en eau et de la biodiversité des milieux aquatiques et humides.



- Depuis fin 2020, l'EPTB porte le projet de Paiement pour Services Environnementaux « Ardèche Méridionale » (PSE), financé par l'Agence de l'Eau. Sur la Communauté de Communes, l'engagement PSE correspond à environ 80 ha répartis dans 3 exploitations différentes. En 2024, ces exploitations ont bénéficié d'un montant total d'aide PSE de 8 000 € et de divers temps de formation (individuels ou collectifs, par exemple sur les ripisylves le 19 mai 2025).



Afin de suivre l'effet des évolutions de pratiques et de sensibiliser les agriculteurs à la biodiversité, des suivis d'espèces (papillons et chauves souris) sont réalisés sur certaines parcelles : en 2024, les suivis ont permis de recenser 58 espèces de papillons et 15 espèces de chauve-souris.

- l'EPTB est également impliqué dans le Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) «Mezenc-Vivaraïs» piloté par le PNR des Monts d'Ardèche qui porte sur un territoire total de plus de 130 000 hectares éligibles en zone Natura 2000 ou ENS. Entre 2023 et 2024, 175 contrats MAEC ont été signés (170 avec des exploitations agricoles et 5 avec des estives collectives) permettant d'engager 14 275 ha dans ce dispositif. Ce projet territorial avec un budget de plus de 5,25 millions d'euros pour 5 ans permet un accompagnement moyen des exploitations à hauteur de 6000 €/an.

## Prévention des Inondations :



### Préparation à la gestion de crise :

Depuis la loi dite « MATRAS », toutes les communes et intercommunalités du bassin versant sont concernées par l'obligation de réaliser un PCS/ PICS à l'horizon novembre 2026. L'EPTB est disponible pour apporter son appui méthodologique dans cette élaboration.

### Ardèch'Alabri :

Le programme Ardèch'ALABRI vise à rendre les bâtiments présents en zone inondable moins vulnérables aux inondations. Après une expérimentation sur quelques communes test depuis 2021, dans le nouveau PAPI 2023-2026, la totalité du bassin versant est éligible au dispositif, sous réserve de la disponibilité de données pour établir les diagnostics (modélisations hydrauliques et/ou PPRi) qui sont dorénavant réalisés en interne par le technicien inondation.

### Episode de crue du 16 au 18 octobre 2024 :

L'épisode a particulièrement touché l'amont du bassin versant. Les pluies et le ruissellement ont généré des éboulements, des dégâts sur les routes et les réseaux et ont provoqué des crues qui ont modifié la morphologie des cours d'eau (érosion, déplacements de matériaux...).

Des cumuls de pluie remarquables ont été relevés : 864 mm à la Croix de Bauzon, 695 mm à Mayres, 686 mm à Loubaresse.

## Communication et éducation à l'eau :

Une page de présentation de l'EPTB Ardèche et de son rôle a été rédigée pour le site Internet de la Communauté de Communes ainsi qu'un article dans le bulletin intercommunal de février 2025.

### Sensibilisation aux rivières auprès des jeunes :

Lors de l'année scolaire 2023-2024, l'école de Joannas (en binôme avec l'école de Rocles) et les élèves de 5ème du collège public de Largentière ont participé aux projets proposés et financés par l'EPTB Ardèche.

### Animations grand public :

Dans le prolongement de l'opération d'offre de matériel aux particuliers et aux collectivités, le programme d'animations gratuites 2024 « Les bons tuyaux pour économiser l'eau » proposait 25 dates sur l'ensemble du bassin versant dont 1 sur le territoire de la communauté de communes : le samedi 27 avril 2024 – balade découverte de la rivière Beaume (Sanilhac/Beaumont).



Le programme d'animations est renouvelé pour l'année 2025 : « nos rivières... entre crues et sécheresse ». Deux rendez-vous sont programmés sur le territoire de la communauté de communes : un stand sur le jardinage économe à l'occasion de la Fête des Plantes de Largentière le 18 mai 2025 et une balade au départ d'Uzer (les rivières Lande et Ligne au fil des crues et des inondations du village) le 4 octobre.

# Nous gérons les rivières du Bassin Versant de l'Ardèche

## Quelles actions spécifiques sur votre territoire en 2024 ?

Pour en savoir plus sur les missions et les actions (notamment pourquoi ? Et comment ?) de l'EPTB Ardèche, n'hésitez pas à consulter le site internet [www.ardèche-eau.fr](http://www.ardèche-eau.fr)

### Gouvernance

Sur l'année 2024, se sont tenues les réunions d'instances suivantes :

- 5 Comités Syndicaux : 25 janvier, 21 mars, 13 juin, 18 octobre et 12 décembre auxquels sont invités les 3 délégués (+ 3 suppléants) de la Communauté

- 7 Bureaux Syndicaux : 25 janvier, 22 février, 21 mars, 13 juin, 19 septembre, 18 octobre et 12 décembre auxquels est invité le Vice Président représentant la Communauté.



Le Président et la directrice de l'EPTB ont participé au bureau communautaire du 7/05/2025 pour échanger sur les missions et les actions de l'EPTB. L'élaboration du futur Contrat Eau et Climat a également été abordé.

### Planification :

L'EPTB participe à la révision du ScoT Ardèche Méridionale pour la prise en compte des enjeux « Eau » et la compatibilité au SAGE du bassin versant de l'Ardèche.

Contrat Eau et climat : L'EPTB Ardèche anime l'élaboration d'un Contrat Eau et Climat, nouveau dispositif financier de l'Agence de l'Eau pour décliner la stratégie Ardèche 2050 d'adaptation au changement climatique. Suite au recensement des projets des collectivités réalisés durant l'été 2024, la programmation des actions et de leur financement pour les années 2025-2028 est en cours.

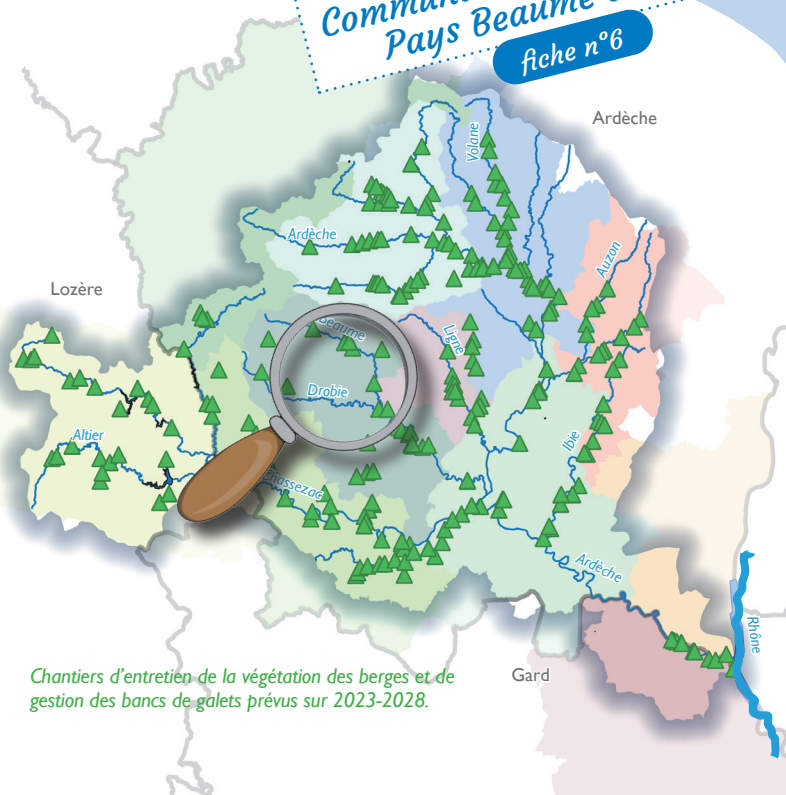
### Gestion des rivières :

#### Travaux d'entretien de la végétation des berges :

Chaque automne-hiver, l'EPTB Ardèche réalise ainsi une cinquantaine de chantiers de ce type répartis sur



Communauté de communes  
Pays Beaume Drobie  
fiche n°6



Chantiers d'entretien de la végétation des berges et de gestion des bancs de galets prévus sur 2023-2028.

l'ensemble du bassin versant et en fonction des besoins et des enjeux, pour un montant total global de près de 300 000 €/an.

Sur la saison 2023-2024, 2 chantiers d'entretien de la végétation ont été réalisés, pour un montant total de 16 420 € TTC, dont un important chantier sur la Beaume à la Ribeyre (Joyeuse-Rosières) pour un montant de presque 15 000 € TTC.

Pour la saison 2024-2025, 5 chantiers ont été lancés, pour un montant prévisionnel de 34 700 € TTC environ dont un important chantier au niveau de la Grand Font à Joyeuse, en lien notamment avec les crues d'octobre 2024 et le désembaclement de la passerelle. En tout, ce sont 4,5 km de cours d'eau qui seront traités.

#### Travaux de gestion sédimentaire :

En complément de l'entretien de la végétation des berges au titre de l'intérêt général, l'EPTB Ardèche met en œuvre un plan de gestion sédimentaire, en accord avec les partenaires techniques et institutionnels. Un nouveau plan de gestion a été validé pour la période 2024-2029 (6 ans) et prévoit 10 chantiers de gestion des matériaux alluvionnaires des principaux cours d'eau du bassin versant (Ardèche, Beaume, Chassezac, Ibrie), avec deux objectifs :

- favoriser la mobilité des matériaux de zones excédentaires vers des zones déficitaires afin d'améliorer les fonctionnalités des cours d'eau ;
- limiter les risques sur les biens et les personnes au droit de zones à enjeux humains (traversées urbaines, habitations, ouvrages...).

En 2025, un chantier est prévu sur la Beaume, sur la commune de Labeaume.

#### Sollicitations ponctuelles et appui technique aux communes :

A la demande de particuliers ou de collectivités, l'EPTB intervient pour répondre à des questions ou conseiller les riverains de rivière sur des projets de travaux. Par exemple en 2024, suite aux crues de l'automne, plusieurs sollicitations, notamment les communes de Valgorge – Problématique d'érosion et de gestion de la végétation, Rosières – Dégradation d'un mur au niveau du ruisseau de la Planche et Joyeuse – Problématique d'érosion. Pour ce dernier cas, au vu des enjeux (stade) et de l'évolution constatée au fil du temps (plusieurs décennies), l'EPTB a réalisé un diagnostic approfondi pour évaluer le fonctionnement global de la Beaume sur ce tronçon (causes et effets) et proposé plusieurs scénarii visant à restaurer les fonctionnalités de la Beaume dans la traversée de Joyeuse en cherchant à limiter la progression des érosions en intégrant les enjeux.

L'EPTB Ardèche apporte aussi sa contribution technique à la commune de Joyeuse dans ses démarches réglementaires pour la réalisation d'un seuil temporaire annuel au Petit Rocher pour créer le plan d'eau de baignade et participe à la réflexion pour son devenir à plus long terme.

#### Plan de gestion de l'Île de Vernon :

Elaboré conjointement entre l'EPTB et la Communauté (au titre de l'animation N2000-ENS), le plan de gestion a été validé en COPIL le 11/07/2024. Depuis, plusieurs actions ont pu être réalisées (gestion du camping sauvage, travaux d'arrachage d'invasives avec des étudiants, opération de ramassage des déchets). Des actions de lutte contre les invasives sont également prévues en 2025, tout comme le lancement d'une étude pour la restauration hydromorphologique de la Beaume au niveau de l'île. Voir Bulletin Inf'eau de mai 2025

#### Lutte contre les espèces exotiques envahissantes :

En plus des campagnes de lutte contre la Renouée asiatiques menées sur les Hautes Vallées de l'Ardèche et quelques spots ponctuels (dans l'objectif d'éradiquer l'espèce sur ces secteurs amont où elle est en phase de colonisation et où le rapport coût /efficacité des interventions est donc encore favorable), l'EPTB a démarré en 2024 un travail d'élaboration d'un plan de gestion stratégique des espèces exotiques envahissantes. Ce plan de gestion concernera aussi bien les espèces floristiques que faunistiques et portera sur l'ensemble du bassin versant. L'objectif étant d'établir un état des lieux des espèces présentes, de leur stade de colonisation, des divers maîtres d'ouvrage travaillant sur le sujet, et d'établir un programme de gestion pour les années à venir.

#### Barrages, seuils et continuité écologique :

Fin 2024, les discussions sur le seuil de la Tourasse ont repris sous pilotage des services de l'État garants de l'application de la réglementation. Un travail de concertation est notamment prévu dans le cadre d'un atelier des territoires – Atelier Flash.

### **Biodiversité liée à l'eau :**

#### Biodiversité, sensibilisation et gestion de la fréquentation sur la moyenne Vallée de l'Ardèche, les Gorges de la Ligne et de la Beaume (site N2000-ENS) :

Comme chaque été, les 2 animateurs nature recrutés pour sensibiliser les estivants au respect des milieux naturels fréquentés et aux questions liées à la ressource en eau, ont réalisé des maraudes sur le site de la Tourasse.

### **Partage et économies d'eau :**

#### Etiage et restrictions d'usages de l'eau durant l'été 2024 :

Le printemps 2024 a été frais et humide avec un excédent de précipitations d'environ 60% sur les 6 premiers mois de l'année 2024 ce qui a permis de débiter l'été avec des niveaux d'eau plus élevés que la normale. Mais les mois de juillet et août ont été très secs entraînant une baisse rapide des cours d'eau. Bien que plus tardives qu'en 2022 et 2023, les restrictions d'usages ont toutefois été fortes sur la seconde partie de l'été : alerte renforcée (niveau 3/4) entre le 2 août et le 19 septembre 2024 sur les bassins non soutenus.



#### Suivi des ressources en eau :

L'EPTB déploie un réseau de suivi des niveaux de nappes d'eau souterraine avec notamment des stations sur Lablachère et le plateau de Bourbouillet.

Ces suivis sont complétés par un projet de recherche en cours avec l'Ecole des Mines de Saint-Etienne pour quantifier les échanges entre les nappes et les rivières avec 3 sondes positionnées sur la vallée de la Beaume et des mesures régulières de débit et de qualité des eaux.

L'EPTB poursuit son appui à la mise en œuvre du Service aux Particuliers d'Economies d'Eau Domestique (SPEED) et du Plan Alimentaire inter-Territorial (PAiT) Sud Ardèche avec les 3 communautés de communes impliquées.

### **Qualité des eaux et loisirs :**

#### Saison baignades 2024 :

Durant l'été 2024, parmi les 26 sites publics de baignade pour lesquels assure l'autosurveillance de la qualité des eaux (en complément du contrôle sanitaire réglementaire de l'ARS) et le conseil de gestion :



\* le site du Petit Rocher a fait l'objet d'une analyse tous les 15 jours (en alternance avec celles de l'ARS) : tous les résultats ont été conformes. Le classement du site reste « excellent » à l'issue de la saison 2024 ;

\* le site de la Tourasse a fait l'objet de deux analyses par semaine (en plus des contrôles réglementaires de l'ARS). Sur cette année, seuls deux jours de fermeture de la baignade se sont imposés, dont un jour en préventif, par temps de pluie. L'ensemble des résultats permet une amélioration du classement du site évoluant de « suffisant » à « bon » suite à la saison 2024.

#### Portail des baignades :

L'EPTB Ardèche administre chaque été depuis 3 ans, un portail internet pour améliorer l'information des usagers sur la qualité des eaux de baignades des plages du bassin versant gérées par les collectivités, dont les 2 situées sur la Communauté. Des nouveautés ont été mises en place en 2024 : la traduction du site en anglais, la création de newsletters en cas de mauvaise qualité ainsi que le développement de widgets (qui peuvent être repris



sur d'autres sites internet : mairies, office de tourisme...)

#### Suivis qualité écologique :

Un suivi de la qualité écologique au long cours est organisé sur le bassin versant : pour les années 2024-2025 est suivi le sous bassin Beaume-Drobie, haute Ardèche et affluents = 50 000€/an pour 4 campagnes de mesures (physico-chimie, métaux, pesticides, biologie...), une dizaine de points de suivi température en continu et 2 suivis pH+O2 en continu ; en 2026-2027 sera suivi l'axe Ardèche.

### **Agroécologie - aides aux agriculteurs pour leurs actions en faveur de l'eau :**



L'EPTB Ardèche anime, en lien avec la Chambre d'Agriculture, deux dispositifs permettant la rémunération d'exploitations agricoles en échange de leurs pratiques en faveur de la préservation de la ressource en eau et de la biodiversité des milieux aquatiques et humides.

- Depuis fin 2020, l'EPTB porte le projet de Paiements pour Services Environnementaux « Ardèche Méridionale » (PSE), financé par l'Agence de l'Eau. Sur la Communauté de Communes, l'engagement PSE correspond à environ 81 ha répartis dans 5 exploitations différentes. En 2024, ces exploitations ont bénéficié d'un montant total d'aide PSE de 8 800 € et de divers temps de formation (individuels ou collectifs, par exemple sur les ripisylves le 19 mai 2025). Afin de suivre l'effet des évolutions de pratiques et de sensibiliser les agriculteurs à la biodiversité, des suivis d'espèces (papillons et chauves souris) sont réalisés sur certaines parcelles : en 2024 les suivis ont permis de recenser 58 espèces de papillons et 15 espèces de chauve-souris.

- l'EPTB est impliqué dans le Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) « Mezenc-Vivaraïs » piloté par le PNR des Monts d'Ardèche qui porte sur un territoire total de plus de 130 000 hectares éligibles en zone Natura 2000 ou ENS. Entre 2023 et 2024, 175 contrats MAEC ont été signés (170 avec des exploitations agricoles et 5 avec des estives collectives) permettant d'engager 14 275 ha dans ce dispositif. Ce projet territorial avec un budget de plus de 5,25 millions d'euros pour 5 ans permet un accompagnement moyen des exploitations à hauteur de 6000 €/an.

### **Prévention des Inondations :**

#### Préparation à la gestion de crise :

Depuis la loi dite « MATRAS », toutes les communes et intercommunalités du bassin versant sont concernées par l'obligation de réaliser un PCS/PICS à l'horizon novembre 2026. L'EPTB est disponible pour apporter son appui méthodologique dans cette élaboration.



La commune de Joyeuse a pu bénéficier d'un suivi individuel de l'élaboration de son PCS. En complément, des cartes à intégrer dans le plan ont été réalisées pour tous les risques concernant la commune.

L'EPTB a également participé à l'élaboration (notamment la proposition d'événements à destination des collectivités) de l'exercice ORSEC inondation du 12 septembre 2024 organisé sur le bassin Beaume/Drobie aux côtés de la Préfecture de l'Ardèche. De plus, le jour de l'exercice des agents ont observé le déroulement sur 4 communes et ont pu leur apporter un éclairage objectif et en temps réel sur leur organisation.

#### Ardèch'ALABRI :

Le programme Ardèch'ALABRI vise à rendre les bâtiments présents en zone inondable moins vulnérables aux inondations. Depuis le lancement de l'opération en 2021 sur quelques communes test où 14 diagnostics avaient été réalisés et un propriétaire avait décidé de réaliser des travaux. Dans le nouveau PAPI 2023-2026, la totalité du bassin versant est éligible au dispositif, sous réserve de la disponibilité de données pour établir les diagnostics (modélisations hydrauliques et/ou PPRi) qui sont dorénavant réalisés en interne par le technicien inondation. Ainsi, un logement supplémentaire a bénéficié d'un diagnostic sur la commune de Joyeuse en 2024 et le diagnostic du pôle culturel de la Grand Font à Joyeuse a été mis à jour. La pose de batardeaux sur ce bâtiment est en cours de préparation et devrait intervenir courant 2025.

#### Episode de crue du 16 au 18 octobre 2024 :

L'épisode a particulièrement touché l'amont du bassin versant. Les pluies et le ruissellement ont généré des éboulements, des dégâts sur les routes et les réseaux et ont provoqué des crues qui ont modifié la morphologie des cours d'eau (érosion, déplacements de matériaux...). A la station de Rosières, la période de retour de la crue a été évaluée à 10 ans (= 1 chance sur 10 de se produire chaque année).

Un cumul de pluie remarquable de 686 mm, dont 353 mm en 12 h a été relevé à Loubaresse.

Sur le territoire de la Communauté de Communes, 6 communes ont été reconnues en état de catastrophe naturelle.

Une expertise post-crue approfondie a notamment été réalisée pour un problème d'érosion au niveau du stade de Joyeuse.

#### Etude globale de gestion du ruissellement sur le bassin :

Une étude visant à qualifier le risque ruissellement sur la totalité du bassin versant est en cours. Dans un 1er temps, des modélisations à grande échelle ont été réalisées puis des modélisations plus précises sont en cours sur les zones où des axes d'écoulement croisent des zones à enjeux (urbanisés ou à urbaniser). Les résultats seront présentés aux partenaires, dont les communautés de communes en lien avec leur compétence urbanisme, lors du prochain comité de pilotage en juin 2025.

#### Autres sollicitations :

Suite à une sollicitation de la Fédération Régionale de l'Hotellerie de Plein Air, l'EPTB a facilité les échanges concernant

un projet de pose de stations de mesures de la hauteur d'eau des rivières sur l'amont du bassin de la Beaume et de la Drobie. Une réunion d'information a également été organisée le 19 mars 2025 en présence de la société Vortex io.

### Communication et éducation à l'eau :

En mars 2025, l'EPTB Ardèche a participé au salon organisé pour les professionnels locaux du tourisme par l'OT Cévennes d'Ardèche en y présentant ses missions, son offre d'animations grand public et son rôle de ressource d'informations en particulier sur les baignades en été.



### Sensibilisation aux rivières auprès des jeunes :

Lors de l'année scolaire 2023-2024, les écoles de Joyeuse et de Rocles (en binôme avec celle de Joannas) ont participé au projet proposé et financé par l'EPTB Ardèche.

Cette année 2024-2025, une classe de l'école de Rosières et

une de l'école de Lablachère participent au projet rivière. Le collège de Joyeuse participe aussi au projet de sensibilisation aux inondations et aux économies d'eau.

### Animations grand public :

Le programme d'animations gratuites 2024 « Les bons tuyaux pour économiser l'eau » proposait 25 dates sur l'ensemble du bassin versant, dont 2 sur le territoire de la communauté de communes : balade découverte de la rivière Beaume (Sanilhac/Beaumont) et stand sur les économies d'eau domestiques (Castagnades de Saint André Lachamp).

Le programme d'animations est renouvelé pour l'année 2025 : « nos rivières... entre crues et sécheresse ». Plusieurs rendez-vous sont programmés sur le territoire de la communauté de communes : atelier potager économe, balade-découverte de l'île de Vernon, stand sur les économies d'eau domestiques (Castagnades de Joyeuse).

# Nous gérons les rivières du Bassin Versant de l'Ardèche

## Quelles actions spécifiques sur votre territoire en 2024 ?

Pour en savoir plus sur les missions et les actions (notamment pourquoi ? Et comment ?) de l'EPTB Ardèche, n'hésitez pas à consulter le site internet [www.ardecche-eau.fr](http://www.ardecche-eau.fr)

### Gouvernance

Sur l'année 2024, se sont tenues les réunions d'instances suivantes :

- 5 Comités Syndicaux : 25 janvier, 21 mars, 13 juin, 18 octobre et 12 décembre auxquels sont invités les 3 délégués (+ 3 suppléants) de la Communauté
- 7 Bureaux Syndicaux : 25 janvier, 22 février, 21 mars, 13 juin, 19 septembre, 18 octobre et 12 décembre auxquels est invité le Vice Président représentant la Communauté



### Planification :

Mme Valérie REBOIS-CHEMIN est désignée comme représentante du Département de la Lozère à la Commission Locale de l'Eau (CLE) en remplacement de M. Didier COUDERC.

La Commission Locale de l'Eau (CLE) a émis un avis sur le renouvellement de l'autorisation d'exploiter l'aménagement hydroélectrique de Puylaurent sur le Chassezac.

**Contrat Eau et climat :** L'EPTB Ardèche anime l'élaboration d'un Contrat Eau et Climat, nouveau dispositif financier de l'Agence de l'Eau pour décliner la stratégie Ardèche 2050 d'adaptation au changement climatique. Suite au recensement des projets des collectivités réalisés durant l'été 2024, la programmation des actions et de leur financement pour les années 2025-2028 est en cours.

### Gestion des rivières :

#### Travaux d'entretien de la végétation des berges :

En complément des obligations d'entretien courant des propriétaires riverains, chaque automne-hiver, l'EPTB Ardèche réalise une cinquantaine de chantiers



Chantiers d'entretien de la végétation des berges et de gestion des bancs de galets prévus sur 2023-2028.

de ce type répartis sur l'ensemble du bassin versant et en fonction des besoins et des enjeux (hydrauliques et écologiques) relevant de l'intérêt général à l'échelle du bassin versant, pour un montant total global de près de 300 000 €/an. Sur la saison 2023-2024, 3 chantiers d'entretien de la végétation ont été réalisés, pour un montant total d'environ 16 000 € TTC :

- un chantier sur l'Altier au château du Champs ;
- un chantier sur la Pailhère dans la traversée de Villefort ;
- un chantier sur le Chassezac à Prévenchères (les Devèzes).

Pour la saison 2024-2025, 5 chantiers ont été lancés pour un montant total de 19 500 € dont un chantier sur la Pailhère dans la traversée de Villefort qui a été ajouté à la programmation suite aux crues d'octobre 2024.

#### Travaux de gestion sédimentaire :

En complément de l'entretien de la végétation des berges au titre de l'intérêt général, l'EPTB Ardèche met en œuvre un plan de gestion sédimentaire, en accord avec les partenaires techniques et institutionnels.

Un nouveau plan de gestion a été validé pour la période 2024-2029 (6 ans) et prévoit 10 chantiers de gestion des matériaux alluvionnaires des principaux cours d'eau du bassin versant (Ardèche, Beaurême, Chassezac, Ibrie), avec deux objectifs :

- favoriser la mobilité des matériaux de zones excédentaires vers des zones déficitaires afin d'améliorer les fonctionnalités des cours d'eau ;



- limiter les risques sur les biens et les personnes au droit de zones à enjeux humains (traversées urbaines, habitations, ouvrages...).

#### Sollicitations ponctuelles et appui technique aux communes :

A la demande de particuliers ou de collectivités, l'EPTB intervient pour répondre à des questions ou conseiller les riverains de rivière sur des projets de travaux. Par exemple, en 2024, les techniciens de l'EPTB ont accompagné la commune de Villefort sur une problématique de continuité écologique en lien avec le devenir du seuil du lavoir sur le ruisseau de la Pailhère.

L'EPTB participe aussi aux réflexions sur le schéma directeur d'assainissement de la commune de Villefort. Cela a notamment été l'occasion de revenir sur la vulnérabilité du réseau d'assainissement du fait de tronçons implantés dans la Pailhère et fortement endommagés suites aux inondations du 17/10/2024.

#### Lutte contre les espèces exotiques envahissantes :

En plus des campagnes de lutte contre la Renouée asiatiques menées sur les Hautes Vallées de l'Ardèche et quelques spots ponctuels (dans l'objectif d'éradiquer l'espèce sur ces secteurs amont où elle est en phase de colonisation et où le rapport coût /efficacité des interventions est donc encore favorable), l'EPTB a démarré en 2024 un travail d'élaboration d'un plan de gestion stratégique des espèces exotiques envahissantes. Ce plan de gestion concernera aussi bien les espèces floristiques que faunistiques et portera sur l'ensemble du bassin versant. L'objectif étant d'établir un état des lieux des espèces présentes, de leur stade de colonisation, des divers maîtres d'ouvrage travaillant sur le sujet (par exemple les services gérant des voiries et des espaces publics), et d'établir un programme de gestion pour les années à venir.

### Partage et économies d'eau :

#### Etiage et restrictions d'usage de l'eau durant l'été 2024 :

le printemps 2024 a été frais et humide avec un excédent de précipitations d'environ 60% sur les 6 premiers mois de l'année 2024 ce qui a permis de débuter l'été avec des niveaux d'eau plus élevés que la normale. Mais les mois de juillet et août ont été très secs entraînant une baisse rapide des cours d'eau. Bien que plus tardives qu'en 2022 et 2023, les restrictions d'usages ont toutefois été mises en place sur la seconde partie de l'été : en alerte (niveau 2/4) du 27 août au 11 septembre, hors tronçon de rivière soutenue.



Soutien d'étiage de l'axe Chassezac : 9,6 Mm<sup>3</sup> disponibles en début de saison 2024 (100 % de la réserve), bonne satisfaction globale des usages (eau potable, agriculture et activités de loisirs, notamment cote touristique du lac de Villefort) avec 7,6 Mm<sup>3</sup> délivrés qui ont aussi contribué à maintenir les niveaux et la qualité d'eau (en été, la moitié du débit du Chassezac et de l'Ardèche provient des lâchers d'eau stockée dans les retenues en amont).

L'EPTB assure la gestion quotidienne des lâchers avec EDF, en lien avec le comité de gestion des réserves (qui s'est réuni tous les 15 jours environ), et déploie un outil d'aide à la

gestion du soutien d'étiage s'appuyant notamment sur des prévisions de pluies et débits sur le Haut Chassezac.

Par ailleurs, l'EPTB œuvre à la sécurisation des dispositifs de soutien d'étiage du bassin (axes Ardèche et Chassezac) avec la signature en 2025 d'une nouvelle convention cadre entre les collectivités locales et EDF prévoyant notamment la réalisation d'études pour optimiser les réserves et leur gestion, notamment avec l'isolement des barrages de Villefort et Roujanel et la réhausse de Puylaurent.

### Qualité des eaux et loisirs :

#### Saison baignades 2024 :

Le site de baignade de Lac de Villefort a été contrôlé tous les 15 jours par l'ARS 48 : tous les résultats se sont montrés bons. Le classement du site reste « excellent » à la suite de la saison 2024. Le plan d'eau de Villefort n'a pas connu de développement de cyanobactérie sur la saison 2024, aucun jour de fermeture n'a été nécessaire. En 2024, comme les années précédentes, le site du lac de Villefort a été lauréat du Pavillon bleu.



La commune de Prévencières a été accompagnée par l'EPTB pour la gestion du site du Raschas (profil de baignade, échanges avec l'ARS pour les déclarations...)

#### Portail « Ardèche In'eau Plages » :

L'EPTB Ardèche administre chaque été depuis 3 ans, un portail internet pour améliorer l'information des usagers sur la qualité des eaux de baignades de plages du bassin versant gérées par les collectivités, dont les 2 situées sur la Commauté. Des nouveautés ont été mises en place en 2024 : la traduction du site en anglais, la création de newsletters en cas de mauvaise qualité ainsi que le développement de Widgets (qui peuvent être repris sur d'autres sites internet : mairies, office de tourisme...)

#### Activité canyoning :

L'EPTB a travaillé avec les partenaires locaux sur la connaissance des impacts de la pratique du canyoning sur les milieux naturels dans les gorges du Chassezac.

### Prévention des Inondations :

#### Préparation à la gestion de crise :

Depuis la loi dite « MATRAS », toutes les communes et intercommunalités du bassin versant sont concernées par l'obligation de réaliser un PCS/PICS à l'horizon novembre 2026. L'EPTB est disponible pour apporter son appui méthodologique dans cette élaboration.

#### Ardèch'Alabri :

Le programme Ardèch'ALABRI vise à rendre les bâtiments présents en zone inondable moins vulnérables aux inondations.

Après une expérimentation sur quelques communes test depuis 2021, dans le nouveau PAPI 2023-2026, la totalité du bassin versant est éligible au dispositif, sous réserve de la disponibilité de données pour établir les diagnostics (modélisations hydrauliques et/ou PPRi) qui sont dorénavant réalisés en interne par le technicien inondation.



## Communication et éducation à l'eau :

Sensibilisation aux rivières auprès des jeunes :  
pas de classe participante sur l'année 2024-2025. Les appels à candidatures sont lancés, directement auprès des établissements, pour les projets à destination des primaires et des collèges pour l'année scolaire 2025-26.

### Animations grand public :

Dans le prolongement de l'opération d'offre de matériel aux particuliers et aux collectivités, le programme d'animations gratuites 2024 « Les bons tuyaux pour économiser l'eau » proposait 25 dates sur l'ensemble du bassin versant, dont sur le territoire de la communauté de communes : 21 septembre - balade découverte des béals (en partenariat avec la bibliothèque municipale de Villefort) et tout l'été, les expositions de l'EPTB Ardèche sur l'eau, les rivières et l'agriculture au Château de Castanet (Pourcharesses).



Le programme d'animations est renouvelé pour l'année 2025 : « nos rivières... entre crues et sécheresse », avec ateliers jardinage économe, stands économies d'eau à la maison et balades découverte des rivières.

### Episode de crue du 16 au 18 octobre 2024 :

L'épisode a particulièrement touché l'amont du bassin versant. Les pluies et le ruissellement ont généré des éboulements, des dégâts sur les routes et les réseaux et ont provoqué des crues qui ont modifié la morphologie des cours d'eau (érosion, déplacements de matériaux...). A la station d'Altier, la période de retour de la crue a été évaluée à 10 ans (= 1 chance sur 10 de se produire chaque année).

Des cumuls de pluie remarquables ont été relevés : 864 mm à la Croix de Bauzon, 550 mm à Villefort, 686 mm à Loubaresse.

Sur le territoire de la Communauté de Communes, 9 communes ont été reconnues en état de catastrophe naturelle.

### Etude globale de gestion du ruissellement sur le bassin :

Une étude visant à qualifier le risque ruissellement sur la totalité du bassin versant est en cours. Dans un 1er temps, des modélisations à grande échelle ont été réalisées puis des modélisations plus précises sont en cours sur les zones où des axes d'écoulement croisent des zones à enjeux (urbanisés ou à urbaniser). Les résultats seront présentés aux partenaires, dont les communautés de communes en lien avec leur compétence urbanisme, lors du prochain comité de pilotage en juin 2025.

# Nous gérons les rivières du Bassin Versant de l'Ardèche

## Quelles actions spécifiques sur votre territoire en 2024 ?

Pour en savoir plus sur les missions et les actions (notamment pourquoi ? Et comment ?) de l'EPTB Ardèche, n'hésitez pas à consulter le site internet [www.ardecche-eau.fr](http://www.ardecche-eau.fr)

### Gouvernance

Sur l'année 2024, se sont tenues les réunions d'instances suivantes :

- 5 Comités Syndicaux : 25 janvier, 21 mars, 13 juin, 18 octobre et 12 décembre auxquels sont invités les 3 délégués (+ 3 suppléants) de la Communauté

- 7 Bureaux Syndicaux : 25 janvier, 22 février, 21 mars, 13 juin, 19 septembre, 18 octobre et 12 décembre auxquels est invité le Vice Président représentant la Communauté



### Planification :

L'EPTB participe à la révision du ScoT Ardèche Méridionale pour la prise en compte des enjeux « Eau » et la compatibilité au SAGE du bassin versant de l'Ardèche.

**Contrat Eau et climat :** L'EPTB Ardèche anime l'élaboration d'un Contrat Eau et Climat, nouveau dispositif financier de l'Agence de l'Eau pour décliner la stratégie Ardèche 2050 d'adaptation au changement climatique. Suite au recensement des projets des collectivités réalisés durant l'été 2024, la programmation des actions et de leur financement pour les années 2025-2028 est en cours.

### Gestion des rivières :

#### Travaux d'entretien de la végétation des berges :

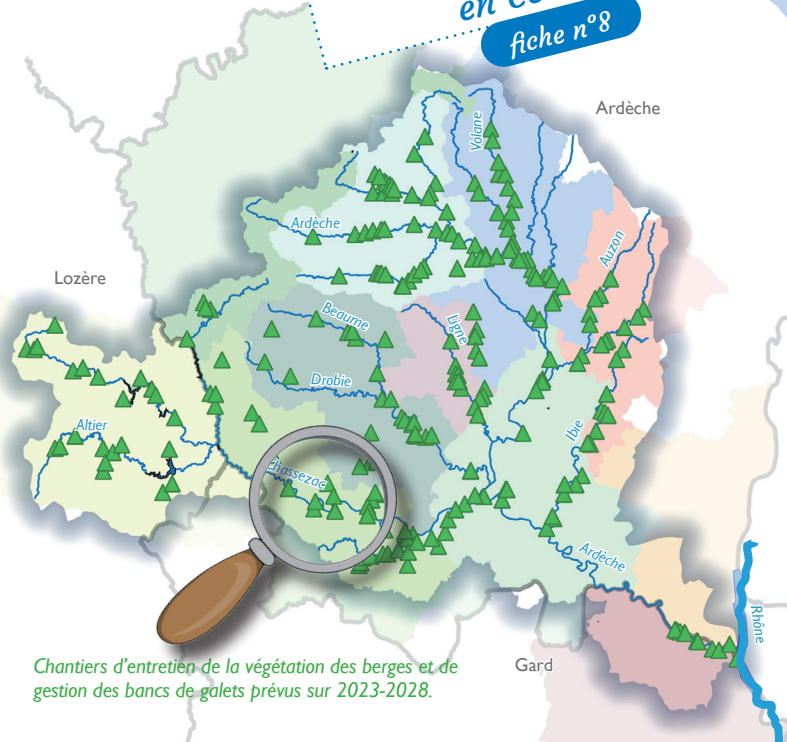
Chaque automne-hiver, l'EPTB Ardèche réalise ainsi une cinquantaine de chantiers de ce type répartis sur l'ensemble du bassin versant et en fonction des besoins et des enjeux, pour un montant total global de près de 300 000 €/an.

Sur la saison 2023-2024, 9 chantiers d'entretien de la végétation ont été réalisés pour un montant total de plus de 43 000 € TTC et plus de 3km de cours d'eau traités.



Communauté de communes  
du Pays des Vans  
en Cévennes

fiche n°8



Chantiers d'entretien de la végétation des berges et de gestion des bancs de galets prévus sur 2023-2028.

Pour la saison 2024-2025, 6 nouveaux chantiers ont été lancés pour un montant prévisionnel de près de 37 800 € TTC. Un important chantier a été réalisé sur le Chassezac au Foussac (Gravières - Les Salleles) pour un montant de presque 15 000 € TTC.

#### Travaux de gestion sédimentaire :

En complément de l'entretien de la végétation des berges au titre de l'intérêt général, l'EPTB Ardèche met en œuvre un plan de gestion sédimentaire, en accord avec les partenaires techniques et institutionnels. Un nouveau plan de gestion a été validé pour la période 2024-2029 (6 ans) et prévoit 10 chantiers de gestion des matériaux alluvionnaires des principaux cours d'eau du bassin versant (Ardèche, Beaulieu, Chassezac, Ibie), avec deux objectifs :

- favoriser la mobilité des matériaux de zones excédentaires vers des zones déficitaires afin d'améliorer les fonctionnalités des cours d'eau ;
- limiter les risques sur les biens et les personnes au droit de zones à enjeux humains (traversées urbaines, habitations, ouvrages...).

Des chantiers sur le Chassezac sont envisagés pour 2028-2029.

#### Sollicitations ponctuelles et appui technique aux communes :

A la demande de particuliers ou de collectivités, l'EPTB intervient pour répondre à des questions ou conseiller les riverains de rivière sur des projets de travaux. Par exemple en 2024, une dizaine de sollicitations en lien avec des problématiques de gestion des ripisylves (Berrias et Casteljaud, Banne), de gestion et de responsabilité liée à des arbres morts (Les Assions), de



qualité d'eau (écumes : Gravières), d'érosions (Gravières), en particulier en lien avec les épisodes hydrologiques de l'automne 2024.

#### Lutte contre les espèces exotiques envahissantes :

En plus des campagnes de lutte contre la Renouée asiatiques menées sur les Hautes Vallées de l'Ardèche et quelques spots ponctuels (dans l'objectif d'éradiquer l'espèce sur ces secteurs amont où elle est en phase de colonisation et où le rapport coût /efficacité des interventions est donc encore favorable), l'EPTB a démarré en 2024 un travail d'élaboration d'un plan de gestion stratégique des espèces exotiques envahissantes. Ce plan de gestion concernera aussi bien les espèces floristiques que faunistiques et portera sur l'ensemble du bassin versant. L'objectif étant d'établir un état des lieux des espèces présentes, de leur stade de colonisation, des divers maîtres d'ouvrage travaillant sur le sujet, et d'élaborer un programme de gestion pour les années à venir.

#### Partage et économies d'eau :

Étiage et restrictions d'usages de l'eau durant l'été 2024 : Le printemps 2024 a été frais et humide avec un excédent de précipitations d'environ 60% sur les 6 premiers mois de l'année 2024 ce qui a permis de débuter l'été avec des niveaux d'eau plus élevés que la normale. Des programmes énergétiques ont même eu lieu sur le Chassezac en juillet, situation exceptionnelle l'été. Mais les mois de juillet et août ont été très secs entraînant une baisse rapide des cours d'eau non soutenus. Bien que plus tardives qu'en 2022 et 2023, les restrictions d'usages ont toutefois été fortes sur la seconde partie de l'été :

\* bassins non soutenus : alerte renforcée (niveau 3/4) entre le 2 août et le 19 septembre 2024

\* Chassezac soutenu : en vigilance (niveau 1/4) tout l'été pour l'usage agricole

Soutien d'étiage de l'axe Chassezac durant l'été 2024 : 9,6 Mm<sup>3</sup> disponibles en début de saison (100 % de la réserve), 7,6 Mm<sup>3</sup> délivrés qui ont aussi contribué à maintenir les niveaux et la qualité d'eau (en été, plus de la moitié du débit du Chassezac provient des lâchers d'eau stockée dans les retenues en amont).

L'EPTB assure la gestion quotidienne des lâchers avec EDF, en lien avec le comité de gestion des réserves (qui s'est réuni environ tous les 15 jours) et en s'appuyant sur un outil d'aide à la gestion du soutien d'étiage qui intègre notamment les prévisions de pluies et débits sur le Haut Chassezac.

Par ailleurs, l'EPTB œuvre à la sécurisation des dispositifs de soutien d'étiage du bassin (axes Ardèche et Chassezac) avec la signature début 2025 d'une nouvelle convention cadre entre les collectivités locales et EDF prévoyant notamment la réalisation d'études pour optimiser les réserves et leur gestion, notamment avec l'isolement des barrages de Villefort et Roujanel et la réhausse de Puylaurent.

L'EPTB engage également en 2025 une réflexion sur l'optimisation des réseaux d'irrigation entre Ste-Marguerite-Lafigère et Chambonas en étudiant les possibilités d'adduction en eau depuis les ouvrages EDF.

#### Suivi des ressources en eau :

l'EPTB déploie un réseau de suivi des niveaux de nappes d'eau souterraine avec notamment des stations sur le Bas Chassezac et sur le karst de Bourbouillet. Une sonde de suivi

de l'eutrophisation (température, oxygène, conductivité) va être installée mi 2025 sur le Chassezac à Chaulet de manière à aider au pilotage du soutien d'étiage.

Ces suivis sont complétés par un projet de recherche en cours avec l'Ecole des Mines de Saint-Etienne pour quantifier les échanges entre les nappes et les rivières avec 3 sondes positionnées sur la vallée du Chassezac et des mesures de débit et de qualité des eaux régulières.

L'EPTB poursuit son appui à la mise en œuvre du Plan Alimentaire inter-Territorial (PAiT) Sud Ardèche avec les 3 communautés de communes impliquées.

#### Qualité des eaux et loisirs :

##### Saison baignades 2024 :

Durant l'été 2024, parmi les 26 sites publics de baignade pour lesquels l'EPTB assure l'autosurveillance de la qualité des eaux (en complément du contrôle sanitaire réglementaire de l'ARS) et le conseil de gestion, les sites du Nassier, de Malpas-Cornillon, de Mazet et de Chaulet ont fait l'objet d'une analyse tous les jours (en alternance celles de l'ARS). L'ensemble des résultats se sont révélés conformes pour la baignade sur les quatre sites qui sont tous classés « excellent ».



15

##### Portail des baignades :

L'EPTB Ardèche administre chaque été depuis 3 ans, un portail internet pour améliorer l'information des usagers sur la qualité des eaux de baignades des plages du bassin versant gérées par les collectivités, dont les 4 situées sur la Communauté. Des nouveautés ont été mises en place en 2024 : la traduction du site en anglais, la création de newsletters en cas de mauvaise qualité ainsi que le développement de widgets (qui peuvent être repris sur d'autres sites internet : mairies, office de tourisme...)

##### Suivi activité canoës :

Dix loueurs de canoës de l'Ardèche et du Chassezac se sont mobilisés pour préserver nos rivières en équipant leurs points d'embarquement de rampes en rondins de bois et ainsi éviter les frottements des canoës sur les galets, réduisant ainsi la production de particules plastiques dans la rivière. Les zones d'embarquement-débarquement qui ont été aménagées sont principalement situées entre Vallon Pont d'Arc, le début des Gorges de l'Ardèche et sur le Chassezac aval où se concentrent la fréquentation la plus importante et le plus grand nombre de bateaux. Le projet a été porté et coordonné par la Fédération Départementale des Loueurs de Canoës de l'Ardèche (FEDELEA) avec l'appui technique de l'EPTB. Ces aménagements ont représenté un investissement total de l'ordre de 150 000 € HT. Soit entre 5 000 et 10 000 € par embarcadère (variable selon la longueur de la rampe à réaliser). Le projet a bénéficié d'une subvention publique de 80 % via le Fonds Vert de l'État et l'Agence de l'eau. Un autre débarcadère a bénéficié de travaux, c'est le débarcadère de Mazet sous la maîtrise d'ouvrage du département.

Parallèlement, le travail sur la régulation du nombre de bateaux sur le Chassezac se poursuit avec les loueurs, la communauté de communes, le Département et l'État.

## Agroécologie - aides aux agriculteurs pour leurs actions en faveur de l'eau :

L'EPTB Ardèche anime, en lien avec la Chambre d'Agriculture, deux dispositifs permettant la rémunération d'exploitations agricoles en échange de leurs pratiques en faveur de la préservation de la ressource en eau et de la biodiversité des milieux aquatiques et humides.

- Depuis fin 2020, l'EPTB porte le projet de Paiements pour Services Environnementaux « Ardèche Méridionale » (PSE), financé par l'Agence de l'Eau. Sur la Communauté de Communes, l'engagement PSE correspond à environ 350 ha répartis dans 4 exploitations différentes. En 2024, ces exploitations ont bénéficié d'un montant total d'aide PSE de 10 700 € et de divers temps de formation (individuels ou collectifs, par exemple sur les ripisylves le 19 mai 2025). Afin de suivre l'effet des évolutions de pratiques et de sensibiliser les agriculteurs à la biodiversité, des suivis d'espèces (papillons et chauves souris) sont réalisés sur certaines parcelles : en 2024 les suivis ont permis de recenser 58 espèces de papillons et 15 espèces de chauve-souris.
- l'EPTB est également impliqué dans le Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) « Mezenc-Vivaraïs » piloté par le PNR des Monts d'Ardèche qui porte sur un territoire total de plus de 130 000 hectares éligibles en zone Natura 2000 ou ENS. Entre 2023 et 2024, 175 contrats MAEC ont été signés (170 avec des exploitations agricoles et 5 avec des estives collectives) permettant d'engager 14 275 ha dans ce dispositif. Ce projet territorial avec un budget de plus de 5,25 millions d'euros pour 5 ans permet un accompagnement moyen des exploitations à hauteur de 6000 €/an.

## Prévention des Inondations :

### Préparation à la gestion de crise :

Depuis la loi dite « MATRAS », toutes les communes et intercommunalités du bassin versant sont concernées par l'obligation de réaliser un PCS/PICS à l'horizon novembre 2026. L'EPTB est disponible pour apporter son appui méthodologique dans cette élaboration.

### Ardèch'Alabri :

Le programme Ardèch'ALABRI vise à rendre les bâtiments présents en zone inondable moins vulnérables aux inondations. Après une expérimentation sur quelques communes test depuis 2021, dans le nouveau PAPI 2023-2026, la totalité du bassin versant est éligible au dispositif, sous réserve de la disponibilité de données pour établir les diagnostics (modélisations hydrauliques et/ou PPRi) qui sont dorénavant réalisés en interne par le technicien inondation.

### Episode de crue du 16 au 18 octobre 2024 :

L'épisode a particulièrement touché l'amont du bassin versant. Les pluies et le ruissellement ont généré des éboulements, des dégâts sur les routes et les réseaux et ont provoqué des crues qui ont modifié la morphologie des cours d'eau (érosion, déplacements de matériaux...). A la station de Gravières, la période de retour de la crue a été évaluée entre 10 et 30 ans

(= 1 chance sur 10 ou 30 de se produire chaque année).

Des cumuls de pluie remarquables ont été relevés : 864 mm à la Croix de Bauzon, 550 mm à Villefort, 686 mm à Loubaresse.

Sur le territoire de la Communauté de Communes, 5 communes ont été reconnues en état de catastrophe naturelle.

### Etude globale de gestion du ruissellement sur le bassin :

Une étude visant à qualifier le risque ruissellement sur la totalité du bassin versant est en cours. Dans un 1er temps, des modélisations à grande échelle ont été réalisées puis des modélisations plus précises sont en cours sur les zones où des axes d'écoulement croisent des zones à enjeux (urbanisés ou à urbaniser). Les résultats seront présentés aux partenaires, dont les communautés de communes en lien avec leur compétence urbanisme, lors du prochain comité de pilotage en juin 2025.

## Communication et éducation à l'eau :

En mars 2025, l'EPTB Ardèche a participé au salon organisé pour les professionnels locaux du tourisme par l'OT Cévennes d'Ardèche en y présentant ses missions, son offre d'animations grand public et son rôle de ressource d'informations en particulier sur les baignades en été.

### Sensibilisation aux rivières auprès des jeunes :

pas de classe participante sur l'année 2024-2025. Les appels à candidatures sont lancés, directement auprès des établissements, pour les projets à destination des primaires et des collèges pour l'année scolaire 2025-26.

### Passe à poissons de Ganivay :

un panneau de sensibilisation et d'information a été réalisé en concertation avec la commune des Vans. Il a été posé à proximité de l'ouvrage.

### Animations grand public :

Le programme d'animations gratuites 2024 « Les bons tuyaux pour économiser l'eau » proposait 25 dates sur l'ensemble du bassin versant, dont 3 en lien avec le territoire de la communauté de communes : conférence eau et changement climatique et stand sur les économies d'eau domestiques (22-23 mars 2024 aux Assions – Journées de l'eau du collectif citoyen du pays des Vans) et balade à la découverte des ripisylves du Chassezac (au départ de St Alban Auriolles).

Le programme d'animations est renouvelé pour l'année 2025 : « nos rivières... entre crues et sécheresse ». Plusieurs rendez-vous sont programmés sur le territoire de la communauté de communes ou à proximité (notamment en lien avec les 60 ans des ouvrages hydroélectriques du Chassezac).

Une conférence de presse a été organisée le 19 juillet 2024 à Vallon Pont d'Arc, avec des représentants des communes, communautés de communes, offices de tourisme, loueurs de canoë, syndicat des gorges de l'Ardèche et fédération de pêche, afin de lancer la communication sur la saison estivale, en particulier sur les niveaux d'eaux après un printemps exceptionnellement pluvieux, et sur le déroulement attendu du soutien d'étiage pour la saison. Cet événement a aussi été l'occasion d'inaugurer la mise en place des 10 nouveaux embarcadères en bois aménagés sur l'Ardèche et le Chassezac pour limiter le frottement des canoës en réduisant ainsi la production de particules plastiques dans la rivière.

# Nous gérons les rivières du Bassin Versant de l'Ardèche

## Quelles actions spécifiques sur votre territoire en 2024 ?

Pour en savoir plus sur les missions et les actions (notamment pourquoi ? Et comment ?) de l'EPTB Ardèche, n'hésitez pas à consulter le site internet [www.ardeche-eau.fr](http://www.ardeche-eau.fr)

### Gouvernance

Sur l'année 2024, se sont tenues les réunions d'instances suivantes :

- 5 Comités Syndicaux : 25 janvier, 21 mars, 13 juin, 18 octobre et 12 décembre auxquels sont invités les 4 délégués (+ 4 suppléants) de la Communauté

- 7 Bureaux Syndicaux : 25 janvier, 22 février, 21 mars, 13 juin, 19 septembre, 18 octobre et 12 décembre auxquels sont invités les 3 membres représentant la Communauté



Le Président et la directrice de l'EPTB ont participé au conseil communautaire du 27/05/2025 pour échanger sur les missions et les actions de l'EPTB.

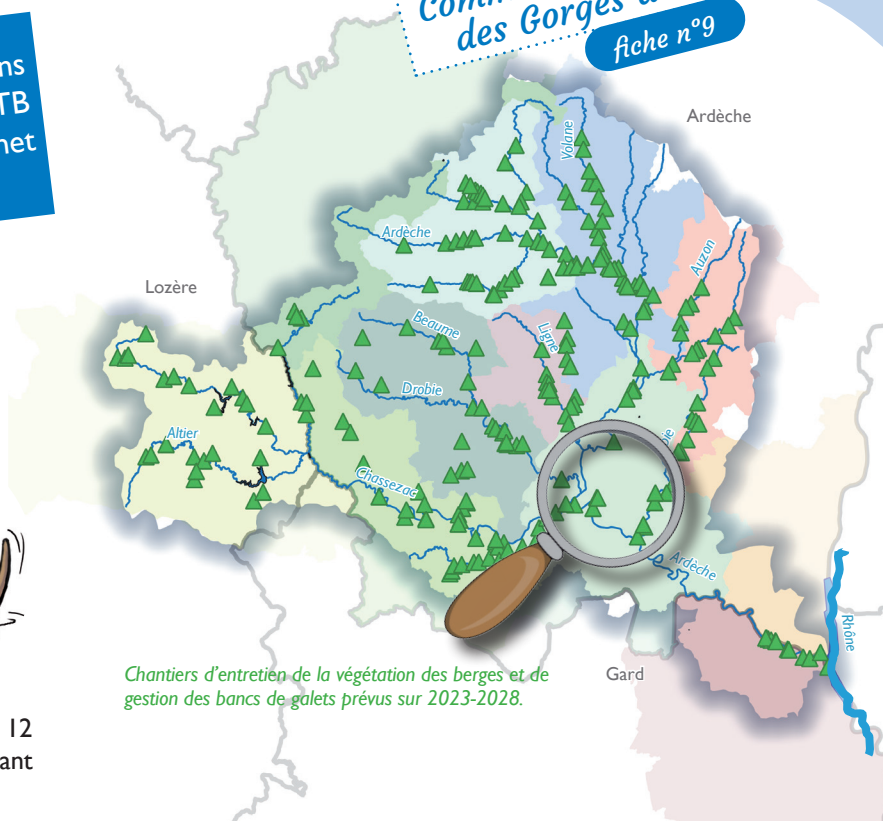
### Planification :

L'EPTB participe à l'élaboration du PLUi des Gorges de l'Ardèche et à la révision du ScoT Ardèche Méridionale pour la prise en compte des enjeux « Eau » et la compatibilité au SAGE du bassin versant de l'Ardèche.

En 2024, la Commission Locale de l'Eau (CLE) a émis un avis sur le renouvellement de l'autorisation d'exploiter la micro-centrale hydroélectrique du Mas Neuf à Sampzon sur la rivière Ardèche.

**Contrat Eau et climat :** L'EPTB Ardèche anime l'élaboration d'un Contrat Eau et Climat, nouveau dispositif financier de l'Agence de l'Eau pour décliner la stratégie Ardèche 2050 d'adaptation au changement climatique. Suite au recensement des projets des collectivités réalisés durant l'été 2024, la programmation des actions et de leur financement pour les années 2025-2028 est en cours.

Communauté de communes  
des Gorges de l'Ardèche  
fiche n°9



Chantiers d'entretien de la végétation des berges et de gestion des bancs de galets prévus sur 2023-2028.

### Gestion des rivières :

#### Travaux d'entretien de la végétation des berges et des bancs de galets :

En complément des obligations d'entretien courant des propriétaires riverains, chaque automne-hiver, l'EPTB Ardèche réalise une cinquantaine de chantiers de ce type répartis sur l'ensemble du bassin versant et en fonction des besoins et des enjeux (hydrauliques et écologiques) relevant de l'intérêt général à l'échelle du bassin versant, pour un montant total global de près de 300 000 €/an. Sur le Domaine Public Fluvial, ces travaux sont en partie financés par les redevances d'occupation du Domaine.

Sur la saison 2023-2024, 9 chantiers d'entretien de la végétation ont été réalisés pour un montant total de près de 57 000 € TTC, dont 11 500 € sur le Domaine Public Fluvial

Parmi ces chantiers, on peut noter un chantier d'urgence à Pradons en lien avec la mise en sécurité du poste de relevage géré par le SEBA.

1 chantier de gestion du transport solide a également été mis en oeuvre sur l'Ibie à Lagorce pour un montant de 14 000 € TTC. Ces travaux ont consisté à déplacer des matériaux d'un banc de galet pour favoriser leur transport lors des crues et limiter l'érosion en rive gauche.

Pour la saison 2024-2025, 3 nouveaux chantiers ont été programmés pour un montant prévisionnel de près de 14 000



€ TTC, sur l'Ardèche à Lanas, le Régimont à Grospièrre et l'Ibie à Lagorce. Des chantiers supplémentaires (5 000 € TTC) ont également permis le dégagement d'arbres en travers sur les communes de Lanas et Pradons/Chauzon, entre autres en lien avec la navigation.

Le prochain plan de gestion de la ripisylve de l'axe Ardèche est également en cours d'élaboration avec des réflexions sur l'intégration de chantier de restauration de cours d'eau (pas seulement entretien).



#### Travaux de gestion sédimentaire :

En complément de l'entretien de la végétation des berges au titre de l'intérêt général, l'EPTB Ardèche met en œuvre un plan de gestion sédimentaire, en accord avec les partenaires techniques et institutionnels. Un nouveau plan de gestion a été validé pour la période 2024-2029 (6 ans) et prévoit 10 chantiers de gestion des matériaux alluvionnaires des principaux cours d'eau du bassin versant (Ardèche, Beauce, Chassezac, Ibie), avec deux objectifs :

- favoriser la mobilité des matériaux de zones excédentaires vers des zones déficitaires afin d'améliorer les fonctionnalités des cours d'eau ;
- limiter les risques sur les biens et les personnes au droit de zones à enjeux humains (traversées urbaines, habitations, ouvrages...).

En 2025, un chantier est prévu sur la Beauce, sur la commune de Labeauce.

#### Sollicitations ponctuelles et appui technique aux communes :

A la demande de particuliers ou de collectivités, l'EPTB intervient pour répondre à des questions ou conseiller les riverains de rivière sur des projets de travaux. Par exemple en 2024, les techniciens de rivière ont répondu à plusieurs sollicitations en lien avec des problématiques d'arbres en travers gênant la navigation (Pradons, Chauzon, Lanas...), d'érosions (Labeauce, Pradons, Balazuc) et de dégâts post-crues (camping Sampzon) en lien avec les épisodes hydrologiques du printemps et de l'automne 2024.

En outre, l'EPTB a été sollicité par un collectif d'agriculteurs riverains de l'Ibie pour réfléchir à l'élaboration d'un plan de gestion des matériaux pour répondre à leur problématique d'accumulation de matériaux et d'érosion de berges. Plusieurs réunions ont eu lieu sur site et les réflexions sur l'élaboration d'un plan de gestion global à l'échelle de la vallée de l'Ibie doivent se poursuivre sur les années 2025-2026.

#### Lutte contre les Espèces Exotiques Envahissantes :

Depuis la découverte en 2022 de Jussie rampante sur les étangs de bord d'Ardèche à Lanas, des campagnes de prospection (et d'arrachage si nécessaire) sont mises en œuvre avec l'objectif d'éradiquer cette espèce en voie de colonisation sur ce secteur. En 2024, des prospections ont été menées mais l'espèce n'a pas été retrouvée aux abords des étangs.

En plus de ces campagnes et des travaux de lutte contre la Renouée asiatique (dans l'objectif d'éradiquer l'espèce sur ces secteurs amont où elle est en phase de colonisation et où le rapport coût /efficacité des interventions est donc encore

favorable) menées sur les Hautes Vallées et sur quelques spots ponctuels (Ibie notamment), l'EPTB a démarré en 2024 un travail d'élaboration d'un plan de gestion stratégique des espèces exotiques envahissantes. Ce plan de gestion concerne aussi bien les espèces floristiques que faunistiques et portera sur l'ensemble du bassin versant. L'objectif est d'établir un état des lieux des espèces présentes, de leur stade de colonisation, des divers maîtres d'ouvrage travaillant sur le sujet (par exemple les services gérant des voiries et des espaces publics) et d'établir un programme de gestion pour les années à venir.

#### Restauration de la Beauce dans la Plaine d'Auriolles (Saint-Alban-Auriolles/Ruoms) :

Suite aux travaux de restauration achevés en 2023, l'entretien des plantations s'est poursuivi sur l'année 2024 avec la mise en place d'un arrosage en période estivale. Un suivi photo du site a également été réalisé et un suivi écologique post-travaux (inventaires naturalistes) va démarrer en 2025 afin de vérifier la recolonisation du site par les espèces patrimoniales et d'évaluer l'efficacité des travaux et des mesures de réduction des impacts mises en œuvre.

#### Projet de restauration de l'Ardèche dans la plaine alluviale entre Aubenais et Vogüé :

Ce projet de restauration, qui avait démarré initialement en 2018, a été interrompu suite à la découverte d'enjeux écologiques particuliers et de contraintes réglementaires. En 2024, les échanges avec les partenaires techniques et institutionnels ont repris pour ajuster le projet initial : le périmètre a été déplacé vers l'amont (St Sernin) et les objectifs élargis. Un nouveau marché de maîtrise d'œuvre a été attribué en mars 2025.

#### Continuité écologique :

Le seuil de Lanas et ses équipements (passes à poissons et à canoës) présentent des dysfonctionnements. C'est pourquoi l'EPTB, qui en est propriétaire et responsable, a décidé d'engager une étude sur cet ouvrage en vue de sa suppression. Préalablement, une solution de substitution pour les prélèvements agricoles, qui dépendent aujourd'hui de cet ouvrage, doit être trouvée. Une première étude hydrogéologique a été menée en 2024 afin d'étudier la faisabilité d'un prélèvement à partir d'anciens puits d'eau potable sur la commune de St Maurice. Les essais de pompage n'ayant pas été concluants sur le puits testé, les études doivent se poursuivre sur l'année 2025 pour étudier d'autres pistes de solutions.

#### Suivi et entretien des passes à poissons :

L'entretien des 3 passes à poissons, propriétés de l'EPTB et adossés à des seuils de propriété publique (Gos, Vallon-Salavas et Lanais) se renouvelle chaque année. Les dispositifs de sécurisation des sites mis en place pour la période estivale sont installés fin mai-début juin (selon les débits) et retirés en septembre. Outre des dégradations mineures (tags), aucun fait marquant n'est à noter pour la saison estivale 2024.

#### Biodiversité liée à l'eau :

Biodiversité, sensibilisation et gestion de la fréquentation sur la moyenne Vallée de l'Ardèche, les Gorges de la Ligne et de la Beauce (site N2000-ENS) :

Comme chaque été, les 2 animateurs nature recrutés pour sensibiliser les estivants au respect des milieux naturels fréquentés et aux questions liées à la ressource en eau, ont

réalisé des maraudes sur les plages, rencontrant ainsi plus de 800 personnes. Ils ont également réalisé des animations en soirée : à Ruoms et Balazuc, auxquelles 40 personnes ont participé (une fréquentation plutôt en baisse sur 2024). Les



centres de loisirs de Vogüé, Ruoms et Vallon-Pont-d'Arc ont également bénéficié d'animations spécifiques (2 demi-journées pour chaque centre), ce qui a permis de sensibiliser près de 180 enfants du territoire.

L'EPTB a également accompagné la commune de Ruoms pour aménager l'accès au site du Grazel avec notamment le recul du parking et l'installation de panneaux d'orientation et de sensibilisation à la biodiversité du site.

#### Animations pour les habitants :

3 animations spécifiques sur la biodiversité (tortue Cistude, chauves-souris et rapaces) ont été organisées en 2024 dans le cadre du programme d'animations grand public de l'EPTB, et touché près de 40 personnes. En 2025, d'autres espèces seront présentées : libellules et Apron du Rhône.

#### Cirque de Gens :

Des panneaux pédagogiques liés aux zones de quiétude en faveur de l'Aigle de Bonelli ont été installés, suite à l'arrêt municipal de Chauzon interdisant l'accès à une partie du site. Toutes les pratiques sont concernées : randonnées, escalade, chasse...

#### Gestion de la boucle de Chauzon en faveur de la tortue Cistude :

Suite aux travaux réalisés en 2022 pour améliorer leur habitat dans les mares de la boucle, un suivi de la population de Cistude a été réalisé (comptage, tailles, âges...) au printemps 2024. Les résultats montrent une population en bon état de conservation (notamment avec une activité de reproduction constatée), sans menace majeure mais fragile de par ses faibles effectifs (une trentaine d'individus). La gestion par pâturage et la surveillance de la circulation motorisée doivent se poursuivre.

#### Gouvernance :

A partir du 1er janvier 2025, l'animation N2000 du site « Moyenne Vallée de l'Ardèche » est assurée par la Région Auvergne-Rhône-Alpes avec une nouvelle interlocutrice : Sophie Coste Durieux. L'EPTB Ardèche reste structure animatrice du site ENS « Vallée de l'Ardèche, Gorges de la Beaume et de la Ligne ».

### **Partage et économies d'eau :**

#### Étiage et restrictions d'usages de l'eau durant l'été 2024 :

Le printemps 2024 a été frais et humide avec un excédent de précipitations d'environ 60% sur les 6 premiers mois de l'année 2024 ce qui a permis de débiter l'été avec des niveaux d'eau plus élevés que la normale. Mais les mois de juillet et août ont été très secs entraînant une baisse rapide des cours d'eau. Bien que plus tardives qu'en 2022 et 2023, les restrictions d'usages ont toutefois été fortes sur la seconde partie de l'été :

\* bassins non soutenus : alerte renforcée (niveau 3/4) entre le 2 août et le 19 septembre 2024

\* Chassezac et Ardèche soutenus : en vigilance (niveau 1/4) tout l'été pour l'usage agricole



#### Soutien d'étiage :

100 % du stock disponible en début de saison 2024, bonne satisfaction globale des usages (eau potable, agriculture et activités de loisirs) avec 14,4 Mm<sup>3</sup> délivrés (7,6 Mm<sup>3</sup> depuis le Chassezac, 6,8 Mm<sup>3</sup> depuis Montpezat-Fontaulière + 0,5 Mm<sup>3</sup> côté Loire) qui ont aussi contribué à maintenir les niveaux et la qualité d'eau (en été, la moitié du débit de l'Ardèche provient des lâchers d'eau stockée dans les retenues en amont).

L'EPTB assure la gestion quotidienne des lâchers avec EDF en lien avec le comité de gestion des réserves (qui s'est réuni environ tous les 15 jours)

Par ailleurs, l'EPTB œuvre à la sécurisation des dispositifs de soutien d'étiage du bassin (axes Ardèche et Chassezac) avec la signature début 2025 d'une nouvelle convention cadre entre les collectivités locales et EDF, l'appui à la réalisation d'études pour optimiser les réserves ainsi que la concertation autour du renouvellement de la concession hydroélectrique de Montpezat (échéance 2028).

#### Suivi des ressources en eau :

L'EPTB déploie un réseau de suivi des niveaux de nappes d'eau souterraine avec notamment des stations sur Saint-Alban-Auriolles, Vogüé, Lagorce et Vallon-Pont-d'Arc (en lien avec le BRGM). Ces suivis sont complétés par un projet de recherche en cours avec l'Ecole des Mines de Saint-Etienne pour quantifier les échanges entre les nappes et les rivières avec des sondes positionnées sur les vallées de l'Ardèche, de la Beaume et du Chassezac et des mesures de débit et de qualité des eaux régulières.

L'EPTB poursuit son appui à la mise en œuvre du Plan Alimentaire inter-Territorial (PAiT) Sud Ardèche avec les 3 communautés de communes impliquées.

### **Prévention des Inondations :**

#### Préparation à la gestion de crise :

Depuis la loi dite « MATRAS », toutes les communes et intercommunalités du bassin versant sont concernées par l'obligation de réaliser un PCS/PICS à l'horizon novembre 2026. L'EPTB est disponible pour apporter son appui méthodologique dans cette élaboration.

En 2024, l'EPTB, les communes de Grospierres et Saint-Alban Auriolles ont bénéficié de la réalisation de cartes opérationnelles à intégrer dans leur Plan Communal de Sauvegarde. De plus, en vue de l'exercice ORSEC inondation du 15 mai 2025, co-organisé avec la Préfecture, l'EPTB a réalisé des cartes simplifiées pour 6 communes : elles pourront être complétées à la demande des communes. Le jour de l'exercice, l'EPTB a pu observer son déroulement sur 5 communes afin de

les aider à améliorer leur réactivité.

#### Ardèche'ALABRI :

Le programme Ardèche'ALABRI vise à rendre les bâtiments présents en zone inondable moins vulnérables aux inondations. Depuis le lancement de l'opération en 2021, 21 diagnostics avaient été réalisés sur quelques communes tests de la communauté de communes. Dans le nouveau PAPI 2023-2026, la totalité du bassin versant est éligible au dispositif, sous réserve de la disponibilité de données pour établir les diagnostics qui sont dorénavant réalisés en interne par le technicien inondation. Ainsi en 2023-24, 7 nouveaux biens ont bénéficié d'une visite de diagnostic dont 3 bâtiments publics sur Ruoms.

La pose de batardeaux sur un bâtiment de Vogüé est en cours de préparation et devrait intervenir courant 2025.



#### Episode de crue du 16 au 18 octobre

2024 : L'épisode a particulièrement touché l'amont du bassin versant. Les pluies et le ruissellement ont généré des éboulements, des dégâts sur les routes et les réseaux et ont provoqué des crues qui ont modifié la morphologie des cours d'eau (érosion, déplacements de matériaux...). Aux stations de Vogüé et Vallont

Pont d'Arc, la période de retour de la crue a été évaluée à 10 ans (1 chance sur 10 de se produire chaque année). Sur le territoire de la Communauté de Communes, 3 communes ont été reconnues en état de catastrophe naturelle.

#### Etude globale de gestion du ruissellement sur le bassin :

Une étude visant à qualifier le risque ruissellement sur la totalité du bassin versant est en cours. Dans un 1er temps, des modélisations à grande échelle ont été réalisées puis des modélisations plus précises sont en cours sur les zones où des axes d'écoulement croisent des zones à enjeux (urbanisés ou à urbaniser). Les résultats seront présentés aux partenaires, dont les communautés de communes en lien avec leur compétence urbanisme, lors du prochain comité de pilotage en juin 2025.

### **Qualité des eaux et loisirs :**

#### Saison baignades 2024 :

Durant l'été 2024, parmi les 26 sites publics de baignade pour lesquels l'EPTB assure l'autosurveillance de la qualité des eaux (en complément du contrôle sanitaire réglementaire par l'ARS) et le conseil de gestion, les sites de Vogüé, Balazuc, Ruoms-Stade, Sampzon, Salavas, Vallon-Tunnels, Pont d'Arc amont et aval et Labeaume Village ont fait l'objet d'une à deux analyses par semaine. Seul le site de Balazuc a été fermé pour cause de mauvais résultats, cela a nécessité une enquête pour trouver l'origine de la pollution sans qu'aucune cause certaine n'ait pu être confirmée (peut-être une casse sur un réseau privé d'eaux usées sur la commune de Vogüé, réparée rapidement, mais communiquée très a posteriori). Deux épisodes pluvieux ont entraîné des fermetures préventives

sur les sites de Balazuc, Vogüé et Sampzon pour des durées de 24 à 48h.

#### Classements à l'issue de la saison 2024 :

EXCELLENT = 7 sites (Balazuc, Ruoms-Stade et Grael, Salavas, Sampzon, Labeaume village et Vallon les Tunnels), BON = Vogüé, SUFFISANT = Vallon-Pont d'Arc amont (de nombreux résultats moyens ont entraîné cette baisse de classement), INSUFFISANT = Vallon-Pont d'Arc aval



(depuis deux années consécutives). Le travail de la commune gestionnaire de l'assainissement autour du Pont d'Arc et du Département (sur l'ancien camping du Pont d'Arc aval) sont nécessaires pour tenter d'améliorer ces résultats. Le profil de baignade du Moulin de Grael à Ruoms va être élaboré en 2025, par l'EPTB pour le compte de la commune de Ruoms.

#### Cas du site de baignade de Peyroche (communes de Labeaume - St Alban Auriolles) :

Il a été fermé durant toute la saison 2024 par arrêté préfectoral en raison de son classement insuffisant depuis plusieurs années consécutives. L'EPTB accompagne les communes et les collectivités gestionnaires des systèmes d'assainissement (collectif et non collectif) pour la recherche de l'origine des sources de pollutions et la mise en œuvre de mesures d'amélioration qui sont souvent très longues, notamment quand elles concernent des propriétaires privés. Le classement du site s'améliore à l'issue de la saison 2024 passant en « suffisant ». La réouverture du site devrait avoir lieu pour la saison 2025 sous conditions de travaux sur les systèmes d'assainissement (par les propriétaires) et de révision du profil de baignade (en cours par l'EPTB).

#### Portail des baignades Ardèche Inf'eau Plages :

L'EPTB Ardèche administre chaque été, depuis 3 ans, un portail internet pour améliorer l'information des usagers sur la qualité des eaux de baignade des plages du bassin versant gérées par les collectivités, dont 10 sur la communauté de communes. Des nouveautés ont été mises en place en 2024 : la traduction du site en anglais, la création de newsletters en cas de mauvaise qualité ainsi que le développement de widgets (qui peuvent être repris sur d'autres sites internet : mairies, office de tourisme...)

#### Suivi activité canoës :

Dix loueurs de canoës de l'Ardèche et du Chassezac se sont mobilisés pour préserver nos rivières en équipant leurs points d'embarquement de rampes en rondins de bois et ainsi éviter les frottements des canoës sur les galets, réduisant ainsi la production de particules plastiques dans la rivière. Les zones d'embarquement-débarquement qui ont été aménagées sont principalement situées entre Vallon Pont d'Arc, le début des Gorges de l'Ardèche et sur le Chassezac aval où se concentrent la fréquentation la plus importante et le plus grand nombre de bateaux. Le projet a été porté et coordonné par la Fédération Départementale des Loueurs de Canoës de l'Ardèche (FEDELEA) avec l'appui technique de l'EPTB. Ces aménagements ont représenté un investissement total de l'ordre de 150 000 € HT. Soit entre 5 000 et 10 000 € par embarcadère (variable selon la longueur de la rampe à réaliser). Le projet a bénéficié d'une subvention publique de 80 % via le



Fonds Vert de l'État et l'Agence de l'eau. Un autre débarcadère a bénéficié de travaux, c'est le débarcadère de Mazet sur le Chassezac sous la maîtrise d'ouvrage du département.

#### Suivis qualité écologique :

Un suivi de la qualité écologique au long cours est organisé sur le bassin versant : pour les années 2024-2025 est suivi le sous bassin Beaume-Drobie, haute Ardèche et affluents = 50 000€/an pour 4 campagnes de mesures (physico-chimie, métaux, pesticides, biologie...), une dizaine de points de suivi température en continu et 2 suivis pH+O2 en continu ; en 2026-2027 sera suivi l'axe Ardèche.

### Agroécologie - aides directes aux agriculteurs pour leurs actions en faveur de l'eau :



L'EPTB Ardèche anime, en lien avec la Chambre d'Agriculture, des dispositifs permettant la rémunération d'exploitations agricoles en échange de leurs pratiques en faveur de la préservation de la ressource en eau et de la biodiversité des milieux aquatiques et humides. Depuis fin 2020, l'EPTB porte le projet de Paiements pour

Services Environnementaux « Ardèche Méridionale » (PSE) financé par l'Agence de l'Eau. Sur la Communauté de Communes, l'engagement PSE correspond à environ 490 ha répartis dans 16 exploitations différentes. En 2024, ces exploitations ont bénéficié d'un montant total d'aide PSE de 51 800 € et de divers temps de formation (individuels ou collectifs, par exemple sur les ripisylves le 19 mai 2025).

Afin de suivre l'effet des évolutions de pratiques et de sensibiliser les agriculteurs à la biodiversité, des suivis d'espèces (papillons et chauves souris) sont réalisés sur certaines parcelles : en 2024, les suivis ont permis de recenser 58 espèces de papillons et 15 espèces de chauve-souris.

### Communication - éducation à l'eau :

#### Sensibilisation aux rivières auprès des jeunes :

Lors de l'année scolaire 2023-2024, une classe de l'école publique de Vallon Pont d'Arc, une classe de l'école primaire privée de Ruoms ainsi que le collège privé de Ruoms ont participé aux projets proposés et financés par l'EPTB Ardèche. Cette année 2024-2025, deux classes de l'école de St Remèze et une classe de l'école de Salavas participent au projet. En complément, le 8 novembre 2024 pour les 40 ans du Marathon des Gorges de l'Ardèche, l'EPTB Ardèche a réalisé des animations de sensibilisation aux crues cévenoles auprès d'une

centaine d'élèves de primaire et du collège de Vallon Pont d'Arc.

De nombreux enfants ont aussi été sensibilisés par des interventions réalisées dans les centres de loisirs dans le cadre de l'animation N2000-ENS du site Moyenne vallée de l'Ardèche.

#### Animations grand public :

Dans le prolongement de l'opération d'offre de matériel, aux particuliers et collectivités, le programme d'animations gratuites 2024 « Les bons tuyaux pour économiser l'eau » proposait 25 dates sur le printemps et l'automne, sur l'ensemble du bassin versant, dont



sur le territoire de la communauté de communes : ateliers jardinage économe, stand économies d'eau à la maison et balades découverte des rivières et de la biodiversité.

En préambule, le 21 mars, les élèves du Lycée Olivier de Serrres et de toutes les écoles primaires du secteur ont été accueillis à Vogüé à l'occasion de leur marche pour l'eau et le climat.

Le programme d'animations est renouvelé pour l'année 2025 : « nos rivières... entre crues et sécheresse », avec 5 dates sur la communauté de communes.

Une conférence de presse a été organisée le 19 juillet 2024 à Vallon Pont d'Arc, avec des représentants des communes, communautés de communes, offices de tourisme, loueurs de canoë, syndicat des gorges de l'Ardèche et fédération de pêche, afin de lancer la communication sur la saison estivale, en particulier sur les niveaux d'eaux après un printemps exceptionnellement pluvieux, et sur le déroulement attendu du soutien d'étiage pour la saison.

Cet évènement a aussi été l'occasion d'inaugurer la mise en place des 10 nouveaux embarcadères en bois aménagés sur l'Ardèche et le Chassezac pour limiter le frottement des canoës en réduisant ainsi la production de particules plastiques dans la rivière.

Ces nouveaux aménagements ont aussi été valorisés auprès d'élus et de techniciens du bassin versant du Tarn amont que nous avons accueillis sur le secteur des Gorges de l'Ardèche et du Chassezac lors d'une visite – échange d'expériences les 14 et 15 octobre 2024.

Chaque année, l'EPTB Ardèche co-organise et participe avec le SGGG et tous les partenaires locaux à l'opération de nettoyage du Domaine Public Fluvial dans les Gorges de l'Ardèche. L'EPTB intervient également sur deux journées du cycle de formation des guides labellisés Nature des Gorges de l'Ardèche.

Le 4 octobre, le président de l'EPTB a donné une conférence sur le thème de l'eau auprès de l'association Agenda 21 de Vallon Pont d'Arc.

# Nous gérons les rivières du Bassin Versant de l'Ardèche

## Quelles actions spécifiques sur votre territoire en 2024 ?

Pour en savoir plus sur les missions et les actions (notamment pourquoi ? Et comment ?) de l'EPTB Ardèche, n'hésitez pas à consulter le site internet [www.ardèche-eau.fr](http://www.ardèche-eau.fr)

### Gouvernance

Sur l'année 2024, se sont tenues les réunions d'instances suivantes :

- 5 Comités Syndicaux : 25 janvier, 21 mars, 13 juin, 18 octobre et 12 décembre auxquels sont invités les 2 délégués (+ 2 suppléants) de la Communauté
- 7 Bureaux Syndicaux : 25 janvier, 22 février, 21 mars, 13 juin, 19 septembre, 18 octobre et 12 décembre auxquels est invitée la Vice Présidente représentant la Communauté



### Planification :

Contrat Eau et climat : L'EPTB Ardèche anime l'élaboration d'un Contrat Eau et Climat, nouveau dispositif financier de l'Agence de l'Eau pour décliner la stratégie Ardèche 2050 d'adaptation au changement climatique. Suite au recensement des projets des collectivités réalisés durant l'été 2024, la programmation des actions et de leur financement pour les années 2025-2028 est en cours.

### Gestion des rivières :

#### Travaux d'entretien de la végétation des berges :



En complément des obligations d'entretien courant des propriétaires riverains, chaque automne-hiver, l'EPTB Ardèche réalise une cinquantaine de chantiers de ce type répartis sur l'ensemble du bassin versant et en fonction des besoins et des enjeux (hydrauliques et écologiques) relevant de l'intérêt général à l'échelle du bassin versant,

pour un montant total global de près de 300 000 €/an. Sur le Domaine Public Fluvial, ces travaux sont en partie financés par les redevances d'occupation du Domaine.

Sur la saison 2023-2024, 1 chantier d'entretien de la végétation a été réalisé pour un montant total de 9 500 € TTC, à St Just

Communauté de communes  
du Rhône aux Gorges  
de l'Ardèche  
fiche n°10



Chantiers d'entretien de la végétation des berges et de gestion des bancs de galets prévus sur 2023-2028.

d'Ardèche au niveau de la digue du Malatras.

Pour la saison 2024-2025, 1 chantier a été lancé pour un montant prévisionnel de près de 8 000 € TTC, sur l'Ardèche à St Martin-Plage du Grain de sel.

Le prochain plan de gestion de la ripisylve de l'axe Ardèche est également en cours d'élaboration avec des réflexions sur l'intégration de chantier de restauration de cours d'eau (pas seulement entretien).

#### Lutte contre les espèces exotiques envahissantes :

En plus des campagnes de lutte contre la Renouée asiatiques menées sur les Hautes Vallées et quelques spots ponctuels (dans l'objectif d'éradiquer l'espèce sur ces secteurs amont où elle est en phase de colonisation et où le rapport coût /efficacité des interventions est donc encore favorable), l'EPTB a démarré en 2024 un travail d'élaboration d'un plan de gestion stratégique des espèces exotiques envahissantes. Ce plan de gestion concernera aussi bien les espèces floristiques que faunistiques et portera sur l'ensemble du bassin versant. L'objectif étant d'établir un état des lieux des espèces présentes, de leur stade de colonisation, des divers maîtres d'ouvrage travaillant sur le sujet (par exemple les services gérant des voiries et des espaces publics), et d'établir un programme de gestion pour les années à venir.

#### Sollicitations ponctuelles et appui technique aux communes :

A la demande de particuliers ou de collectivités, l'EPTB

intervient pour répondre à des questions ou conseiller les riverains de rivière sur des projets de travaux. Par exemple en 2024, l'EPTB a répondu à des demandes d'appui technique, notamment :

- l'EPTB a travaillé (en partenariat avec l'APESS, la commune de Saint-Martin-d'Ardèche, la DREAL et la CNR) à l'intégration paysagère des appareils de mesure limnimétrique de Sauze. Ainsi, l'EPTB a fait démanteler une pile béton n'ayant aujourd'hui plus d'utilité et a assuré la coordination et la mise en oeuvre d'une peinture naturaliste (couple de hérons) sur le limnimètre ;

- la Communauté de Communes a sollicité l'EPTB dans le cadre de son étude sur la réhabilitation de la station d'épuration de St Just. L'expertise de l'exutoire de la station d'épuration et du ruisseau a permis de guider les modalités de rejet.

#### Continuité écologique :

- L'EPTB Ardèche participe au comité de pilotage de l'étude de faisabilité portée par le Conservatoire des Espaces Naturels Rhône Alpes sur la restauration de la confluence Ardèche-Rhône. Dans ce cadre, un projet de restauration du seuil de la confluence est en cours de conception.

- Le projet d'exploitation hydroélectrique du seuil de Saint-Martin d'Ardèche se poursuit, notamment avec la recherche de financements. La passe à poissons actuelle dysfonctionne toujours, faute d'un entretien adapté par le propriétaire.

#### Droit de pêche-chasse et occupations foncières du DPF :

- Les licences de pêche-chasse sont délivrées annuellement par l'EPTB : directement aux bénéficiaires individuels pour la chasse au gibier d'eau et pour la pêche aux engins et aux filets ; aux associations de pêche locales pour la pêche aux lignes.

- Les autorisations d'occupation du Domaine pour les activités qui dépassent le droit d'usage qui appartient à tous (embarquement-débarquement canoës/pédalos, plages-accès direct à la rivière, divers...) sont délivrées par période de 2 ans (2024-2025) par l'EPTB avec une coordination par la mairie de St Martin sur le débarcadère de Sauze et sur les sites de Sauze et du Grain de Sel, toujours dans le respect des diverses autres réglementations (PPR inondation, Code de l'Environnement, Réserve Naturelle des Gorges de l'Ardèche, Site Classé du Pont d'Arc...).

### **Partage et économies d'eau :**



#### Etiage et restrictions d'usages de l'eau durant l'été 2024 :

Le printemps 2024 a été frais et humide avec un excédent de précipitations d'environ 60% sur les 6 premiers mois de l'année 2024 ce qui a permis de débuter l'été avec des niveaux d'eau plus élevés que la normale. Mais les mois de juillet et août

ont été très secs entraînant une baisse rapide des cours d'eau. Bien que plus tardives qu'en 2022 et 2023, les restrictions d'usages ont toutefois été fortes sur la seconde partie de l'été :

- \* bassins non soutenus : alerte renforcée (niveau 3/4) entre le 2 août et le 19 septembre 2024

- \* Ardèche soutenus : en vigilance (niveau 1/4) tout l'été pour

l'usage agricole

#### Soutien d'étiage :

100 % du stock disponible en début de saison 2024, bonne satisfaction globale des usages (eau potable, agriculture et activités de loisirs) avec 14,4 Mm<sup>3</sup> délivrés (7,6 Mm<sup>3</sup> depuis le Chassezac, 6,8 Mm<sup>3</sup> depuis Montpezat-Fontaulière + 0,5 Mm<sup>3</sup> côté Loire) qui ont aussi contribué à maintenir les niveaux et la qualité d'eau (en été, la moitié du débit de l'Ardèche provient des lâchers d'eau stockée dans les retenues en amont).

L'EPTB assure la gestion quotidienne des lâchers avec EDF en lien avec le comité de gestion des réserves (qui s'est réuni environ tous les 15 jours).

Par ailleurs, l'EPTB œuvre à la sécurisation des dispositifs de soutien d'étiage du bassin (axes Ardèche et Chassezac) avec la signature début 2025 d'une nouvelle convention cadre entre les collectivités locales et EDF, l'appui à la réalisation d'études pour optimiser les réserves ainsi que la concertation autour du renouvellement de la concession hydroélectrique de Montpezat (échéance 2028).

#### Suivi des ressources en eau :

L'EPTB participe à un projet de recherche en cours avec l'Ecole des Mines de Saint-Etienne pour quantifier les échanges entre les nappes et les rivières avec des sondes positionnées sur les gorges de l'Ardèche et des mesures de débit et de qualité des eaux régulières.



### **Qualité des eaux et loisirs :**

#### Saison des baignades 2024 :

Durant l'été 2024, parmi les 26 sites publics de baignade pour lesquels l'EPTB assure l'autosurveillance de la qualité des eaux, les deux sites de Saint Martin d'Ardèche et le site de Saint-Just-d'Ardèche ont fait l'objet d'une analyse tous les 15 jours (en alternance avec les contrôles de l'ARS). Les résultats se sont montrés bons ou moyens tout au long de la saison.

A l'issue de la saison 2024, les sites de Saint Martin-Grain de Sel et Saint Just ont un classement « excellent » et le site de Saint Martin-Sauze, un classement « bon ».

#### Portail des baignades

L'EPTB Ardèche administre chaque été, depuis 3 ans, un portail internet pour améliorer l'information des usagers sur la qualité des eaux de baignade des plages du bassin versant gérées par les collectivités, dont les 3 sur la communauté de communes.

Des nouveautés ont été mises en place en 2024 : la traduction du site en anglais, la création de newsletters en cas de mauvaise qualité ainsi que le développement de widgets (qui peuvent être repris sur d'autres sites internet : mairies, office de tourisme...)

### **Agroécologie - aides directes aux agriculteurs pour leurs actions en faveur de l'eau :**

L'EPTB Ardèche anime, en lien avec la Chambre d'Agriculture, des dispositifs permettant la rémunération d'exploitations



agricoles en échange de leurs pratiques en faveur de la préservation de la ressource en eau et de la biodiversité des milieux aquatiques et humides.

Depuis fin 2020, l'EPTB porte le projet de Paiements pour Services Environnementaux « Ardèche Méridionale » (PSE) financé par l'Agence de l'Eau. Sur la Communauté de Communes, l'engagement PSE correspond à environ 314 ha répartis dans 4 exploitations différentes. En 2024, ces exploitations ont bénéficié d'un montant total d'aide PSE de 23 700 € et de divers temps de formation (individuels ou collectifs, par exemple sur les ripisylves le 19 mai 2025). Afin de suivre l'effet des évolutions de pratiques et de sensibiliser les agriculteurs à la biodiversité, des suivis d'espèces (papillons et chauves souris) sont réalisés sur certaines parcelles : en 2024, les suivis ont permis de recenser 58 espèces de papillons et 15 espèces de chauve-souris.

## Prévention des Inondations

### Préparation à la gestion de crise :

Depuis la loi dite « MATRAS », toutes les communes et intercommunalités du bassin versant sont concernées par l'obligation de réaliser un PCS/PICS. Les communautés de communes/d'agglomération sont assujetties à cette obligation à l'horizon novembre 2026. L'EPTB est disponible pour apporter son appui méthodologique dans cette élaboration.



### Ardèch'ALABRI :

Le programme Ardèch'ALABRI vise à rendre les bâtiments présents en zone inondable moins vulnérables aux inondations. Depuis le lancement de l'opération en 2021, 11 diagnostics avaient été réalisés, et deux propriétaires avaient mis en œuvre des travaux.

Dans le nouveau PAPI 2023-2026, la totalité du bassin versant est éligible au dispositif, sous réserve de la disponibilité de données pour établir les diagnostics qui sont dorénavant réalisés en interne par le technicien inondation. Ainsi, 5 biens ont bénéficié d'une visite de diagnostic en 2024 dont 2 bâtiments publics sur Saint Martin d'Ardèche. Un propriétaire a également été appuyé dans le dépôt et le suivi de son dossier de demande de subventions pour des travaux.

### Episode de crue du 16 au 18 octobre 2024 :

L'épisode a particulièrement touché l'amont du bassin versant. Les pluies et le ruissellement ont généré des éboulements, des dégâts sur les routes et les réseaux et ont provoqué des crues qui ont modifié la morphologie des cours d'eau (érosion, déplacements de matériaux...). Même si l'aval du bassin a été moins concerné par les pluies, à la station de Sauze, la période de retour de la crue a été évaluée à 10 ans (= 1 chance sur 10 de se produire chaque année).

Sur le territoire de la Communauté de Communes, 2 communes ont été reconnues en état de catastrophe naturelle.

### Etude globale de gestion du ruissellement sur le bassin :

Une étude visant à qualifier le risque ruissellement sur la totalité du bassin versant est en cours. Dans un 1er temps, des modélisations à grande échelle ont été réalisées puis des modélisations plus précises sont en cours sur les zones où des axes d'écoulement croisent des zones à enjeux (urbanisés ou à urbaniser). Les résultats seront présentés aux partenaires, dont les communautés de communes en lien avec leur compétence urbanisme, lors du prochain comité de pilotage en juin 2025.

## Communication – éducation à l'eau :

### Sensibilisation aux rivières auprès des jeunes :



Lors de l'année scolaire 2023-2024, 1 classe de l'école primaire publique de Bourg Saint Andéol Nord (Albertine Maurin) a participé au projet proposé et financé par l'EPTB Ardèche.

### Animations grand public :

Dans le prolongement de l'opération d'offre de matériel aux particuliers et aux collectivités, le programme d'animations gratuites 2024 « Les bons tuyaux pour économiser l'eau » proposait 25 dates sur l'ensemble du bassin versant, dont une sur le territoire de la communauté de communes : le 25 mai – balade à la découverte de la rivière Ardèche et stands (Saint Martin d'Ardèche – fête de la rivière de l'association Migrateurs Rhône Méditerranée).

Le programme d'animations est renouvelé pour l'année 2025 : « nos rivières... entre crues et sécheresse », avec ateliers jardinage économe, stands économies d'eau à la maison et balades découverte des rivières, dont 2 dates en lien avec le SGGA (16 avril et 17 mai 2025).

Chaque année, l'EPTB Ardèche co-organis et participé avec le SGGA et tous les partenaires locaux à l'opération de nettoyage du Domaine Public Fluvial dans les Gorges de l'Ardèche.

L'EPTB intervient également sur deux journées du cycle de formation des guides labellisés Nature des Gorges de l'Ardèche.

Le 19 juillet 2024, une animation auprès des estivants a été organisée, en lien avec le label Pavillon bleu, sur la plage du Grain de Sel : sur les sujets de la qualité des eaux de baignades et de la biodiversité.

# Nous gérons les rivières du Bassin Versant de l'Ardèche

## Quelles actions spécifiques sur votre territoire en 2024 ?

Pour en savoir plus sur les missions et les actions (notamment pourquoi ? Et comment ?) de l'EPTB Ardèche, n'hésitez pas à consulter le site internet [www.ardeche-eau.fr](http://www.ardeche-eau.fr)

### Gouvernance

Sur l'année 2024, se sont tenues les réunions d'instances suivantes :

- 5 Comités Syndicaux : 25 janvier, 21 mars, 13 juin, 18 octobre et 12 décembre auxquels sont invités les 3 délégués (+ 3 suppléants) de l'Agglo
- 7 Bureaux Syndicaux : 25 janvier, 22 février, 21 mars, 13 juin, 19 septembre, 18 octobre et 12 décembre auxquels est invité la Vice Présidente représentant l'Agglo



Le Président et la directrice de l'EPTB ont participé au bureau des maires de l'Agglo du 12/05/2025 pour échanger sur les missions et les actions de l'EPTB Ardèche.

### Planification :

Contrat Eau et climat : L'EPTB Ardèche anime l'élaboration d'un Contrat Eau et Climat, nouveau dispositif financier de l'Agence de l'Eau pour décliner la stratégie Ardèche 2050 d'adaptation au changement climatique. Suite au recensement des projets des collectivités réalisés durant l'été 2024, la programmation des actions et de leur financement pour les années 2025-2028 est en cours.

### Gestion des rivières :

#### Travaux d'entretien de la végétation des berges et des bancs de galets :

En complément des obligations d'entretien courant des propriétaires riverains, chaque automne-hiver, l'EPTB Ardèche réalise une cinquantaine de chantiers de ce type répartis sur l'ensemble du bassin versant et en fonction des besoins et des enjeux (hydrauliques et écologiques) relevant de l'intérêt général à



Communauté  
d'Agglomération du Gard  
Rhodanien  
fiche n°11



Chantiers d'entretien de la végétation des berges et de gestion des bancs de galets prévus sur 2023-2028.

l'échelle du bassin versant, pour un montant total global de près de 300 000 €/an. Sur le Domaine Public Fluvial, ces travaux sont en partie financés par les redevances d'occupation du Domaine.

Sur la saison 2023-2024, un important chantier a été réalisé sur le secteur «Font d'Orgue - Le Bosquet» sur la commune de Saint-Julien de Peyrolas, pour un montant total de près de 35 000 €. Les travaux ont consisté à supprimer la végétation d'un banc de galets, le scarifier (brasser les matériaux pour les décompacter) et créer des chenaux, pour favoriser le transport des matériaux lors des crues et limiter les érosions sur la berge opposée.

Pour la saison 2024-2025, l'chantier de traitement de la végétation a été lancé pour un montant prévisionnel de plus de 7 000 € TTC, sur l'Ardèche aux Biordonnes sur la commune de St Julien de Peyrolas.

Le prochain plan de gestion de la ripisylve de l'axe Ardèche est également en cours d'élaboration avec des réflexions sur l'intégration de chantier de restauration de cours d'eau (pas seulement entretien).

#### Sollicitations ponctuelles et appui technique aux communes :

SA la demande de particuliers ou de collectivités, l'EPTB intervient pour répondre à des questions ou conseiller les riverains de rivière sur des projets de travaux. Par exemple, en 2024, la mairie d'Aiguze a été accompagnée concernant des embâcles au droit d'un pont submersible. L'EPTB en alors

contrôlé plusieurs autres ouvrages sur le ruisseau d'Aigüeze et ses affluents, suite à quoi aucune intervention de l'EPTB n'a été nécessaire.

#### Lutte contre les espèces exotiques envahissantes :

En plus des campagnes de lutte contre la Renouée asiatiques menées sur les Hautes Vallées et quelques spots ponctuels (dans l'objectif d'éradiquer l'espèce sur ces secteurs amont où elle est en phase de colonisation et où le rapport coût / efficacité des interventions est donc encore favorable), l'EPTB a démarré en 2024 un travail d'élaboration d'un plan de gestion stratégique des espèces exotiques envahissantes. Ce plan de gestion concernera aussi bien les espèces floristiques que faunistiques et portera sur l'ensemble du bassin versant. L'objectif étant d'établir un état des lieux des espèces présentes, de leur stade de colonisation, des divers maîtres d'ouvrage travaillant sur le sujet (par exemple les services gérant des voiries et des espaces publics), et d'établir un programme de gestion pour les années à venir.

#### Continuité écologique :

- L'EPTB Ardèche participe au comité de pilotage de l'étude de faisabilité portée par le Conservatoire des Espaces Naturels Rhône Alpes sur la restauration de la confluence Ardèche-Rhône. Dans ce cadre, un projet de restauration du seuil de la confluence est en cours de conception.

- Le projet d'exploitation hydroélectrique du seuil de Saint-Martin d'Ardèche se poursuit, notamment avec la recherche de financements. La passe à poissons actuelle dysfonctionne toujours, faute d'un entretien adapté par le propriétaire.

#### Droit de pêche-chasse et occupations foncières du DPF :

- Les licences de pêche-chasse sont délivrées annuellement par l'EPTB : directement aux bénéficiaires individuels pour la chasse au gibier d'eau et pour la pêche aux engins et aux filets ; aux associations de pêche locales pour la pêche aux lignes.

- Les autorisations d'occupation du Domaine pour les activités qui dépassent le droit d'usage qui appartient à tous (embarquement-débarquement canoës/pédalos, plages-accès direct à la rivière, divers...) sont délivrées par période de 2 ans (2024-2025) par l'EPTB avec une coordination par la mairie de St Martin sur le débarcadère de Sauze et sur les sites de Sauze et du Grain de Sel, toujours dans le respect des diverses autres réglementations (PPR inondation, Code de l'Environnement, Réserve Naturelle des Gorges de l'Ardèche, Site Classé du Pont d'Arc...).

#### Partage et économies d'eau :

##### Étiage et restrictions d'usages de l'eau durant l'été 2024 :

Le printemps 2024 a été frais et humide avec un excédent de précipitations d'environ 60% sur les 6 premiers mois de l'année 2024 ce qui a permis de débiter l'été avec des niveaux d'eau plus élevés que la normale. Mais les mois de juillet et août ont été très secs entraînant une baisse rapide des cours d'eau. Bien que plus tardives qu'en 2022 et 2023, les restrictions d'usages ont toutefois été fortes sur la seconde partie de l'été :

\* bassins non soutenus : alerte renforcée (niveau 3/4) à partir du 2 août

\* Ardèche soutenus : en vigilance (niveau 1/4) tout l'été pour l'usage agricole



#### Soutien d'étiage :

100 % du stock disponible en début de saison 2024, bonne satisfaction globale des usages (eau potable, agriculture et activités de loisirs) avec 14,4 Mm<sup>3</sup> délivrés (7,6 Mm<sup>3</sup> depuis le Chassezac, 6,8 Mm<sup>3</sup> depuis Montpezat-Fontaulière + 0,5 Mm<sup>3</sup> côté Loire) qui ont aussi contribué à maintenir les niveaux et la qualité d'eau (en été, la moitié du débit de l'Ardèche provient des lâchers d'eau stockée dans les retenues en amont).

L'EPTB assure la gestion quotidienne des lâchers avec EDF en lien avec le comité de gestion des réserves (qui s'est réuni environ tous les 15 jours).

Par ailleurs, l'EPTB œuvre à la sécurisation des dispositifs de soutien d'étiage du bassin (axes Ardèche et Chassezac) avec la signature début 2025 d'une nouvelle convention cadre entre les collectivités locales et EDF, l'appui à la réalisation d'études pour optimiser les réserves ainsi que la concertation autour du renouvellement de la concession hydroélectrique de Montpezat (échéance 2028).

#### Suivi des ressources en eau :

L'EPTB participe à un projet de recherche en cours avec l'Ecole des Mines de Saint-Etienne pour quantifier les échanges entre les nappes et les rivières avec des sondes positionnées sur les gorges de l'Ardèche et des mesures de débit et de qualité des eaux régulières.

L'EPTB a également contribué au schéma directeur d'eau potable de la communauté d'agglomération.

#### Qualité des eaux et loisirs :

##### Saison des baignades 2024 :



Le site de baignade de Saint-Julien-de-Peyrolas a été contrôlé tous les 15 jours par l'ARS du Gard : tous les résultats se sont montrés conformes pour la baignade. Le classement du site de baignade reste « excellent »

##### Portail des baignades :

L'EPTB Ardèche administre chaque été, depuis 3 ans, un portail internet pour améliorer l'information des usagers sur la qualité des eaux de baignade des plages du bassin versant gérées par les collectivités, dont 10 sur la communauté de communes. Des nouveautés ont été mises en place en 2024 : la traduction du site en anglais, la création de newsletters en cas de mauvaise qualité ainsi que le développement de widgets (qui peuvent être repris sur d'autres sites internet : mairies, office de tourisme...)





## Agroécologie - aides directes aux agriculteurs pour leurs actions en faveur de l'eau :

L'EPTB Ardèche anime, en lien avec la Chambre d'Agriculture d'Ardèche, des dispositifs permettant la rémunération d'exploitations agricoles en échange de leurs pratiques en faveur de la préservation de la ressource en eau et de la biodiversité des milieux aquatiques et humides. Depuis fin 2020, l'EPTB porte le projet de Paiements pour Services Environnementaux « Ardèche Méridionale » (PSE) financé par l'Agence de l'Eau. Sur le Gard Rhodanien, une exploitation a pu s'engager dans ce dispositif pour une surface de 3 ha. En 2024, cette exploitation a bénéficié d'un montant total d'aide PSE de 7000 € et de divers temps de formation (individuels ou collectifs, par exemple sur les ripisylves le 19 mai 2025). Afin de suivre l'effet des évolutions de pratiques et de sensibiliser les agriculteurs à la biodiversité, des suivis d'espèces (papillons et chauves souris) sont réalisés sur certaines parcelles : en 2024, les suivis ont permis de recenser 58 espèces de papillons et 15 espèces de chauve-souris.

## Prévention des Inondations

### Préparation à la gestion de crise :

Depuis la loi dite « MATRAS », toutes les communes et intercommunalités du bassin versant sont concernées par l'obligation de réaliser un PCS/PICS à l'horizon novembre 2026. L'EPTB est disponible pour apporter son appui méthodologique dans cette élaboration.



### Ardèch'Alabri :

Après une expérimentation sur quelques communes test depuis 2021, dans le nouveau PAPI 2023-2026, la totalité du bassin versant est éligible au dispositif, sous réserve de la disponibilité de données pour établir les diagnostics (modélisations hydrauliques et/ou PPRi) qui sont dorénavant réalisés en interne par le technicien inondation.

### Etude globale de gestion du ruissellement sur le bassin :

Une étude visant à qualifier le risque ruissellement sur la totalité du bassin versant est en cours. Dans un 1er temps, des modélisations à grande échelle ont été réalisées puis des modélisations plus précises sont en cours sur les zones où des axes d'écoulement croisent des zones à enjeux (urbanisés ou à urbaniser). Les résultats seront présentés aux partenaires, dont les communautés de communes en lien avec leur compétence urbanisme, lors du prochain comité de pilotage en juin 2025.

## Communication, éducation à l'eau :

### Sensibilisation aux rivières auprès des jeunes :

Lors de l'année scolaire 2023-2024, 4 classes des écoles primaires de Carsan, Saint Julien de Peyrolas, Laval Saint Roman et Saint Paulet de Caisson ont participé au projet proposé et financé par l'EPTB Ardèche. Cette année 2024-2025, une classe de l'école de Le Garn participe au projet.



### Animations grand public :

Dans le prolongement de l'opération d'offre de matériel aux particuliers et aux collectivités, le programme d'animations gratuites 2024 « Les bons tuyaux pour économiser l'eau » proposait 25 dates sur l'ensemble du bassin versant, dont une sur le territoire de la communauté de communes : le 25 mai – balade à la découverte de la rivière Ardèche et stands (Saint Martin d'Ardèche – fête de la rivière de l'association Migrateurs Rhône Méditerranée). Le programme d'animations est renouvelé pour l'année 2025 : « nos rivières... entre crues et sécheresse », avec ateliers jardinage économe, stands économies d'eau à la maison et balades découverte des rivières, dont 2 dates en lien avec le SGGA (16 avril et 17 mai 2025). Chaque année, l'EPTB Ardèche co-organise et participe avec le SGGA et tous les partenaires locaux à l'opération de nettoyage du Domaine Public Fluvial dans les Gorges de l'Ardèche. L'EPTB intervient également sur deux journées du cycle de formation des guides labellisés Nature des Gorges de l'Ardèche. Le 19 juillet 2024, une animation auprès des estivants a été organisée, en lien avec le label Pavillon bleu, sur la plage du Grain de Sel : sur les sujets de la qualité des eaux de baignades et de la biodiversité.